

## Maurice DUPONT, LES INTÉRÊTS FRANÇAIS CONTRE L'INTÉRÊT DE LA FRANCE EN AFRIQUE DU NORD (*Esprit*, juillet 1952)

[45] L'AFRIQUE du Nord française, pour quiconque la visite, offre incontestablement les signes extérieurs d'une réussite. Et ceci au sens des « signes extérieurs de richesse » : un équipement portuaire, routier, sanitaire très moderne, parfois plus moderne que celui de la métropole ; des villes éblouissantes de propreté, élégamment construites, parées de fleurs et de verdure.

Cette réussite, si l'on en croit la presse coloniale, est si parfaite, que ce serait à coup sûr l'abîmer qu'y apporter des modifications si minimes soient-elles. Cette pudeur effarouchée, ce conservatisme immobile aboutit pratiquement à l'insane politique coloniale dont nous supportons les résultats. L'Indochine en est l'exemple le plus douloureux et le plus coûteux. Or, dans cette même Indochine, ceux qui ont saboté toute possibilité d'entente raisonnable en criant à leurs intérêts menacés liquident aujourd'hui en toute quiétude ces mêmes intérêts (avec de gros profits). Ils les transfèrent ailleurs, en Afrique du Nord entre autres, assez peu préoccupés, semble-t-il, de cette intégrité de la présence française dont ils parlaient tant.

La dissociation entre les intérêts privés français et l'intérêt de la France est ici complète, est-elle pour autant le résultat exceptionnel d'une situation elle-même exceptionnelle ? Il serait intéressant de le savoir, d'autant plus qu'en Tunisie, les mêmes erreurs risquent de mener aux mêmes catastrophes, et les mêmes hommes proclament semblablement la nécessité de *sauvegarder intégralement les intérêts français en Afrique du Nord*. Il a paru opportun de rechercher quels étaient ces intérêts ; de tenter d'apprécier le rôle effectif qu'ils ont joué dans l'édification de cette réussite nord-africaine dont ils se [46] targuent sans pudeur d'être les artisans. Nous avons voulu, pour chaque secteur de l'économie de ces pays, et par opposition, faire comparaître également les réalisations de l'État, représentant théorique d'un intérêt plus général. Peut-être nous serait-il possible ensuite de mieux juger de l'apport de chacun et des responsabilités de tous. Enfin, par une simple présentation des faits, le sens interne de l'œuvre française en Afrique du Nord doit apparaître plus clairement.

La réalisation d'un tel projet est moins facile que son énoncé. Dégager, dans cette économie, la part des intérêts français, les nommer, les chiffrer est une entreprise ardue.

Les démocraties bourgeoises ont leur rideau de fer intérieur ; il filtre, jusqu'à les priver de signification, tous les renseignements qui permettraient l'étude scientifique des « intérêts ». Élaborer une géographie des investissements privés français en Amérique du Sud ou en Afrique du Nord, sans avoir recours à des « procédés occultes » qui ne relèvent pas, bien entendu, d'un travail scientifique, est une quasi impossibilité.

Nous l'avons tenté ici.

La première idée est d'établir une sorte d'inventaire avant décès et de se demander : bilan positif ou négatif ? Et pour cela, évaluer d'une part les intérêts français, d'autre part les dépenses de la France en Afrique du Nord.

Il n'est pas impossible, encore que très difficile, de capitaliser [*sic* : évaluer, estimer] la propriété foncière européenne. Connaissant le nombre d'hectares de terre à céréales, de vignobles, de cultures maraîchères, et le prix moyen de l'hectare pour chacune de

ces catégories, on peut aboutir à une approximation suffisante. On y ajouterait les bâtiments, le matériel. Une capitalisation exacte des sociétés minières et industrielles est déjà plus délicate. On ne louera jamais assez la discrétion des sociétés anonymes.

Capitaliser la construction urbaine (toutes les villes nouvelles — souvent magnifiques — sont européennes) mettrait en jeu un nombre suffisant de variables pour que l'opération n'ait pas été tentée autrement que par rapides estimations.

Mais comment estimer les frais de la conquête ? La conquête de l'Algérie est-elle une opération positive pour la mère qui y a perdu son fils ? L'absurdité de la question nous garantit l'absurdité de la réponse.

Effaçant la colonne des sacrifices publics en argent et en hommes, peut-on dire, sans plus, que voilà une excellente affaire pour le privé ? Il faudrait pour cela oublier les échecs de la colonisation privée, si nombreux qu'ils risquent de peser d'un poids considérable dans cette bizarre balance. « Les familles décimées par la maladie, surtout en Algérie, ruinées parce qu'elles ne [47] connaissaient pas le pays, avaient des terres de trop faible étendue, un sol encroûté ou salé, ne savaient ni quelles cultures adopter, ni comment cultiver, enfin victimes de la sécheresse ou de l'inondation, ou simplement des spéculateurs. La fortune n'a souri qu'à quelques-uns, puisque, sur 150.000 colons officiers installés en Algérie, il ne reste plus au total qu'environ 25.000 colons<sup>1</sup>. »

Établira-t-on un bilan à partir des revenus nationaux ? Il est impossible de dissocier partout et complètement les revenus indigènes des revenus des Français d'origine. L'impossibilité d'être exhaustif rend difficile un jugement complet et absolu. Sans renoncer pour autant, nous nous efforçons de condenser en quelques pages les données économiques les plus essentielles à une compréhension véritable des problèmes sociaux et politiques de l'Afrique du Nord. Nous verrons, au contact des faits, que les choses ne sont ni aussi simples ni aussi facilement lisibles qu'un bilan ; à moins que, comme tout bon bilan, il ne soit truqué.

Le peuplement français.

L'Afrique du Nord, colonie de peuplement, disent les manuels. Cela implique que les Français installés en Afrique du Nord veulent y rester, que les métropolitains veulent qu'ils y restent. Paul Reynaud disait récemment à Washington : « S'il nous faut choisir nous abandonnerons plutôt l'O.N.U. que les Français de Tunisie ». Il est certain que l'Afrique du Nord présente un inconvénient singulier par rapport à l'Australie et l'Amérique où le massacre des indigènes fut assez facile, à la Chine et l'Inde, où les Européens n'ont jamais envoyé que leurs capitaux avec juste un cornac pour les surveiller. En Afrique du Nord, il y a aussi des Français.

En Algérie : 922.272 Européens dont 876.686 Français en 1948 ;

En Tunisie : 239.549 Européens dont 143.977 Français en 1946 ;

Au Maroc : 324.977 Européens dont 226.133 Français en 1947.

Le taux de natalité de cette population européenne oscille entre 18 et 23,3 [pour 1.000] et ne paraît pas devoir baisser. Population dynamique, saine et courageuse (elle l'a prouvé : la campagne d'Italie — une merveille tactique paraît-il — y a fait des coupes sombres), elle dispose de moyens puissants pour faire connaître ses désirs. Aidés par la presse, ces Français confondent le plus souvent leurs intérêts avec ceux des sociétés ayant investi dans [48] le pays, et dont ils sont les agents d'exécution, sinon toujours les profiteurs. Comment sont-ils venus ?

Pour l'Algérie et la Tunisie, l'histoire est déjà longue. Avant les concessions minières, avant les industries, la terre été la base de peuplement.

---

<sup>1</sup> Jean Dresch, *L'industrialisation de l'Afrique du Nord*.

L'appropriation de la terre.

À l'origine, il serait abusif de dire que nos paysans se soient rués vers ces terres offertes ; il a fallu, à l'occasion de crises politiques de 1830, 1848, 1870, y déporter des Français pour qu'ils s'y installent. Mais l'appétit des grands espaces est venu ; une mécanique juridique s'est mise en route, qui, par des voies diverses, a abouti à un résultat unique : faire passer la terre des mains des musulmans dans celles des Français. La complexité de la juridiction coranique a servi de rideau de fumée pour faciliter l'opération.

En simplifiant beaucoup, on peut dire que les terres se divisaient en terres « melk », ou terres privées, et terres « arch » ou terres communales, donc collectives. En surimposition, beaucoup des terres étaient dites « habous », c'est-à-dire confiées à des communautés religieuses, ce qui les rendait inaliénables. Par ce biais et d'autres similaires, du code coranique, la commercialisation des terres se trouvait efficacement freinée et le droit de propriété du petit paysan — toujours hypothéqué — sauvé.

Il s'agissait d'un édifice juridique longuement élaboré par une société éminemment stable où l'intrusion brusque du capitalisme sous le couvert du code civil a été une brèche fatale<sup>2</sup>. Pour la colonisation, les règles posées par le code civil impliquaient que la terre pouvait faire l'objet d'un commerce et était susceptible de mise en valeur capitaliste. Entre autres moyens, l'inscription de la terre au cadastre, dotant celle-ci d'un statut français (francisation de terres), permettait ultérieurement sa négociation.

L'achat des terres n'a pourtant été que le moyen le plus généralisé de prendre possession du sol. En Algérie, dès la conquête, la France s'est emparée des propriétés du beylick turc, des terres des Turcs chassés, et de celles dont les villes saintes avaient jouissance. Ainsi s'est constitué un « domaine d'État » de 9 millions d'hectares.

[49] De 1844 à 1846, le transfert de propriété s'est fait par ratification des ventes des indigènes aux Européens au mépris du code qui prévoit « une insuffisance de droits du vendeur ».

De 1857 à 1863, on cantonne les tribus sur une partie des terres « arch » ; l'État s'approprie le reste (le tiers, en fait davantage) de ces terres. Cette politique, dite de cantonnement, oblige à préciser la notion des « terres en friche » qui devait justifier l'opération. On retirait une partie des terres aux tribus, considérant qu'elles les laissaient « en friche ». Abus évident, mais aussi erreur ; la culture indigène, techniquement archaïque, est une culture très extensive qui, si on la compare à l'agriculture européenne, « gâche » de grandes superficies. Au niveau technique se situe cette exploitation, la possession des étendues en jachères est *vitale*. Or, la colonisation prive les tribus d'une partie de leurs terres sans, en exacte compensation, élever le niveau technique de leur agriculture et rendre celle-ci plus intensive ; donc leur permettre, sur les superficies restantes, des rendements supérieurs. En contrepartie de cette spoliation, on a tout juste reconnu aux indigènes « une présomption de propriété sur les terres arch » (1863). Ce qui était un encouragement à vendre le reste de leurs terres dont le statut se trouvait éclairci par la reconnaissance du propriétaire.

Cette politique a provoqué des révoltes ; les terres enlevées par représailles aux tribus révoltées purent être distribuées après 1870-71 à des Alsaciens-Lorrains émigrés. À partir de 1873, la « francisation » des terres se poursuit, et leur vente, facilitée par la dotation de ce nouveau statut. Les terres « melk » sont « reconnues » à leur propriétaire ; pour les terres « arch », on constitue un propriétaire et l'État s'approprie ce qui, de ces terres collectives, lui paraît excéder les besoins individuels des propriétaires constitués<sup>3</sup>.

L'État concède à la colonisation officielle des lots de terres domaniales. Parallèlement, surtout à dater du Second Empire, la colonisation privée se développe sur les terres devenues négociables. Au début, les émigrants s'installent sur de petits lots ;

---

<sup>2</sup> Non sans analogies avec les contre-coups des « enclosures » dans notre occident.

<sup>3</sup> Ce qui était reprendre, par un biais, le cantonnement.

ce sont les victimes des crises politiques et du phylloxera (1885) [*sic : lequel remonte en fait à la fin du Seconde Empire*]. Dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, les Français quittent encore plus difficilement la métropole ; la natalité a baissé, les villes attirent la main-d'œuvre rurale, les Français trouvent chez eux des possibilités d'existence qui les dissuadent d'émigrer. Aussi les conditions de l'exploitation des terres évoluent en Algérie. Les capitaux affluent, la spéculation entre en jeu ; la mécanisation accélère la concentration foncière et on [50] aboutit peu à peu à la situation actuelle. Fin 1946, sur 20.866 hectares, 14.959.634 hectares sont « francisés », dont :

- 2.739.710 hectares européens ;
- 4.538.000 hectares d'État ;
- 4.4.460.000 hectares aux communes ;
- 550.000 hectares au domaine public ;
- 2.701.000 hectares musulmans ;
- et des terres non « francisées » :
- 3.487.217 hectares melk ;
- 2.389.206 hectares arch.

La propriété européenne : 2.739.710 hectares divisée entre 26.153 propriétaires, soit environ 85 hectares de moyenne, se répartit :

	propriétés	superficies
moins de 10 hectares	0,34	0,02
10 à 50 hectares	0,28	0,09
50 à 100 hectares	0,18	0,15
plus de 100 hectares	0,2	0,75

c'est-à-dire que 5.411 propriétaires (1/5) possèdent les 2/3 du sol européen.

Par ailleurs 617.544 propriétaires musulmans possèdent 7.562.967 hectares, soit 12 hectares en moyenne, répartis :

	propriétés	superficies
moins de 10 hectares	0,7	0,23
de 10 à 50 hectares	0,23	0,35
de 50 à 100 hectares	0,06	0,21
plus de 100 hectares	0,01	0,21

Ces chiffres n'ont d'ailleurs qu'une signification limitée ; ils n'indiquent pas, entre autres, le nombre de gens qui vivent sur un titre de propriété ; ce nombre entre en ligne de compte si l'on doit comparer le colon ayant quatre enfants à charge, avec 1.500 hectares, et le fellah nourrissant cinq ou six personnes en grattant quelques hectares de mauvaise terre. Car la qualité des terres n'apparaît pas non plus dans ces chiffres ; le facteur qualitatif est pourtant déterminant dans ces pays où les conditions naturelles sont d'une extrême variabilité. La proximité des villes et des moyens de communication permet des cultures qui valorisent considérablement la terre et constitue donc un facteur non négligeable.

Si l'on peut affirmer que la colonisation détient les terres les meilleures et les mieux situées, ces régions bien douées voient [51] aussi la plus forte concentration foncière. Dans le département d'Oran, 750 propriétaires détiennent 55.832 hectares. À Mostaganem, 768 propriétaires ont plus de 240 hectares en moyenne. À Constantine, 662 propriétaires ont 400,5 hectares en moyenne. À Sétif, 463 propriétaires ont 393 hectares en moyenne, etc. La Compagnie Algérienne (liée à la Banque Mirabaud), qui recevait en 1865 000.000 hectares à l'est de Constantine, et encore 70.000 hectares. La

Compagnie genevoise, qui avait reçu 20.000 hectares aux environs de Sétif, en possède 10.000.

En Tunisie, où le Protectorat est la conséquence des difficultés de la Société Marseillaise de Crédit qui avait acheté au ministre Khereddine les quelque 100.000 hectares du domaine de l'Enfida, le processus d'appropriation a été un peu différent. La colonisation privée y a précédé la colonisation officielle favorisée par la loi foncière de 1885 qui introduisait en Tunisie le système d'immatriculation des terres sur les registres de la « Conservation Foncière » après recherche du propriétaire et décision d'un « tribunal mixte immobilier ». Les jugements de ce tribunal permirent au départ quelques spoliations, mais surtout l'achat par les Français des terres immatriculées.

En 1892, les Français possédaient déjà 443.000 hectares : sur ces 443.000 hectares, 416.000 appartenaient à 16 propriétaires, entre autres de grosses sociétés anonymes. Ces grands domaines « peuplaient » très peu la Tunisie ; la colonisation officielle s'instaura afin de pallier l'absence de ces bénéfiques déportations qui avaient permis le peuplement français de l'Algérie. Un mouvement de terre, assez comparable au « cantonnement » algérien mais limité aux terres « habous » (biens religieux), permit la vente de lots de colonisation.

Ainsi, jusqu'en 1939, 2.699 lots avaient été distribués, représentant 471.586 hectares dont 268.027 hectares de terres de culture et 203.559 hectares de terres à planter. La colonisation privée poursuivant son développement dans le même temps, on obtient pour l'avant-guerre le total de 724.701 hectares possédés par les Européens, dont 627.700 hectares par les Français, 70.120 hectares par les Italiens, et 26.881 hectares par d'autres Européens.

Ces terres sont divisées entre 2.185 propriétaires français qui possèdent donc 286 hectares de moyenne, 2.380 propriétaires italiens avec 29 hectares de moyenne, et 84 propriétaires européens divers avec 320 hectares de moyenne. Pour préciser davantage : un peu moins du quart (23 %) de ces propriétés européennes appartiennent à quatre sociétés anonymes : la Société Marseillaise de crédit (l'Enfida, réduit à 60.000 hectares), la Compagnie des Phosphates et Chemins de fer de Gafsa (liée aux Banques [52] Mirabaud et Hottinguer) 30.000 hectares, la « Société des Fermes Françaises » (27.326 hectares), « l'Omnium Immobilier Tunisien » (28.488), ce qui fait 145 814 hectares. Depuis la guerre, les expulsions d'Italiens ont fourni des lots à l'État et la propriété française a, semble-t-il, légèrement augmenté ; elle se situe entre 750.000 hectares et 800.000 hectares. En regard de la superficie totale de la terre cultivée, cette nouvelle situation intéresse le cinquième des terres.

Ici aussi le facteur qualitatif doit être mentionné : sur 268.027 hectares de terre de culture, 220.000 sont situés dans le Tell, où la moyenne des pluies dépasse les 400 m/m ; sur 203.559 hectares de terres à planter, 193.321 sont situées dans la Haute et Basse Steppe, en particulier dans la région de Sfax où la culture de l'olivier obtient les meilleurs rendements<sup>4</sup> .

Plus récente, la colonisation au Maroc a profité des expériences algérienne et tunisienne ; elle détient actuellement 850.000 hectares répartis entre 4.000 exploitations. La colonisation officielle a connu (surtout de 1923 à 1929) un essor rapide sous trois formes :

1° Les lots de petite colonisation (quelques hectares), principalement pour les cultures maraîchères,

2° Les lots de moyenne colonisation de 150 à 500 hectares pour la culture mécanisée des céréales.

3° Les lots de grande colonisation de 500 à 3.000 hectares.

---

<sup>4</sup> Statistique générale de la Tunisie citée par P. Sebag.

Mais la colonisation privée attire les capitaux et les colons (surtout algériens) : elle se développe davantage que la colonisation officielle (275.000 hectares de colonisation officielle ; 575.000 hectares de colonisation privée).

La propriété européenne en Afrique du Nord se chiffre donc par 4.300.000 hectares répartis entre 36.000 exploitations rurales. Ces exploitations se sont groupées en villages en Algérie au début de la conquête ; au contraire, en Tunisie et au Maroc, les fermes sont dispersées. La part de l'État a été plus importante en Algérie où la colonisation est la plus ancienne.

Nous avons évalué le peuplement français en Afrique du Nord, car la présence de Français dans ce pays doit être la première raison de lui porter intérêt ; nous avons décrit ensuite dans ses grandes lignes l'emprise de la colonisation sur la terre. Mettre les deux termes en facteur montre clairement dans quelle mesure ils sont liés. En Algérie, 1 Français sur 5 est colon, 1 sur 10 au [53] Maroc et 1 sur 20 en Tunisie. La réprobation que s'attire de la part de ses pairs un colon qui vend sa terre à un indigène est une indication de l'importance que ceux-ci attachent à la propriété du sol. Un hectare de terres sèches valait en moyenne en 1948 entre 30.000 et 40.000 francs ; un hectare de vignes plus de 250.000 francs, un hectare d'agrumes souvent plus d'un million. La répartition des superficies par culture et leur production doit permettre d'évaluer plus exactement le capital français investi dans la propriété foncière et son rapport.

Cérès est-elle une déesse française ?

Ces millions d'hectares de terre n'ont pas dès l'abord été une source de profits. Nous avons déjà noté au passage que bien des erreurs et des tâtonnements, en particulier en Algérie, ont jalonné d'échecs et de morts le chemin qui devait mener les colons français à l'opulence. Mais cette agriculture, peu à peu, a réussi à dégager ce qu'elle nomme volontiers sa vocation, c'est-à-dire le style de production qui lui permet les plus hauts profits. Spécialisée dans les cultures riches qui valorisent à l'extrême les surfaces possédées, l'agriculture européenne destine ses produits à l'exportation.

Vin, agrumes, primeurs cultivés et conditionnés d'une façon quasi industrielle fournissent à l'hectare des produits d'une valeur 8 à 100 fois supérieure à celle d'un champ de blé. La contribution des colons à la nourriture du pays est sans rapport avec leurs possibilités. Les Européens n'ensemencent que 6 % des surfaces consacrées aux céréales, qui représentent 5,5 à 8,5 millions d'hectares. Cette agriculture s'oppose radicalement à celle des indigènes qui s'exerce dans le cadre d'une économie de stricte subsistance. Les autochtones, qui se nourrissent essentiellement de céréales, ensemencent la totalité des surfaces cultivées en orge et 90 % des surfaces cultivées en blé dur. Dans les oasis, où les dattes sont la base de leur alimentation, les palmiers sont pour 96 % leur propriété. L'envoyé spécial de *Marchés coloniaux*, la revue des colons et gens d'affaires, écrit : « On a l'impression que tout une partie de la population indigène vit en dehors du temps, dans une pauvreté à laquelle seules, encore, des préoccupations d'ordre spirituel ôtent son aspect de misère ». Les fellahs constituent la « partie de la population » en question, de 78 à 83 % de la population indigène. Pour eux, les terres sont rares, exiguës. En Algérie, le mouvement des terres laisse 730.000 familles indigentes dépourvues du moindre lopin et si les terres ont diminué du fait de la colonisation, la population, elle, a augmenté. Elle augmente même terriblement vite, d'environ 350.000 enfants par an. Certains font de cette augmentation la preuve de la réussite française. Pourquoi pas ? Les critères simples, catégoriques et absolus ne manquent pas pour juger. Ce nombre toujours croissant de bouches fait du problème des subsistances en Afrique du Nord, un problème d'une extrême acuité. Le retour de famines comme celles de 1946 menace perpétuellement les foules nord-africaines. Sans aller jusqu'aux famines, la sous-alimentation est chronique ; les enquêtes donnent comme valeur énergétique de la ration alimentaire 1.500 calories. Une enquête a été

menée à ce sujet par la « Food agricultural organization » ; le fait que les résultats n'en soient pas communiqués laisse présumer que la situation est en réalité bien pire.

Le niveau de vie des petits paysans est en nette diminution. La consommation de céréales par tête, de 5 quintaux en 1871, est tombée à 2 quintaux, dont il faut encore ôter les semences et la nourriture du bétail (80 kg). Cette chute n'est pas compensée, du moins dans ces groupes sociaux, par une augmentation sur d'autres postes alimentaires.

L'agriculture européenne, dont les spéculations s'orientent vers les recherches d'un profit maximum, donc vers l'exportation, veut ignorer cet arrière-plan de sous-alimentation et de famine endémique.

L'existence d'une *viticulture* grosse productrice dans un pays dont les habitants ne boivent pas de vin est bien évidemment un paradoxe. Aussi ne peut-on être surpris que, sur plus de 480.000 hectares que couvre le vignoble nord-africain, les musulmans en possèdent à peine 34.000 hectares ; la production de ce vignoble, pour les 4/5 algérien, se chiffre en 1949 à 15,797 millions d'hectolitres. La consommation, par contre, est de moins de 3 millions d'hectolitres, puisque réduite aux seuls Européens. C'est donc la commercialisation de son vin qui permet à l'Afrique du Nord d'être un des plus gros producteurs (en Méditerranée occidentale : Algérie 14 %, Italie 27 %, Espagne 15 %, France 44 % de la production). Le commerce, celui des Anglais au XIX<sup>e</sup> siècle, est à l'origine d'un autre paradoxe : la consommation par les indigènes d'énormes quantités de thé dans un pays qui n'en produit pas une feuille. Quoi qu'il en soit, le vin constitue de 43 % à 67 % en valeur des exportations de l'Algérie ; il paie la moitié des importations de ce pays. Le principal marché du vin nord-africain est la France ; le volume du vin exportable est pourtant contingenté, mais cela favorise surtout les gros producteurs.

Ce vignoble est beaucoup trop exclusivement un vignoble de plaine. En Algérie, le département d'Oran avec 235.432 hectares [55] détient 50 % du vignoble, et la Mitidja à elle seule possède plus de 50.000 hectares. Le vignoble refoule par là-même les céréales vers le sud, entraînant un déclin de production. Culture coûteuse, elle n'est possible qu'épaulée par de puissants organismes de crédits, et une forte concentration de l'exploitation. On trouve en Algérie trois domaines de plus de 1.000 hectares et 17 de 500 à 1.000 hectares. Parmi les gros propriétaires : la « Société des Fermes Françaises de Tunisie », les « Vignobles de la Méditerranée », le Chapeau de Gendarme ». Plusieurs de ces domaines sont liés entre eux ; ainsi les « Domaines algériens » et la « Société Agricole algérienne » qui dépendent toutes deux des Établissements Vini-Prix [Viniprix] ; le domaine de la Mitidja et celui de Keroulis. La concentration n'est pas moindre en Tunisie où (1938) 80 viticulteurs possèdent 15.000 hectares sur 42.000 hectares (35 % du vignoble). Au Maroc, une quarantaine d'exploitations ont plus de 100 hectares. Le vignoble a souffert de la guerre. Le pouvoir d'absorption du consommateur français ayant baissé depuis 1939 de 25 %, on saisit mal pourquoi la collectivité a contribué, par l'intermédiaire des caisses de crédit, à la reconstitution intégrale de ce vignoble dont elle risque de ne pouvoir absorber la production. D'autant plus que cette reconstitution se fait dans des conditions discutables ; si rien n'est fait pour protéger de l'érosion des sols déjà en partie ruinés, par contre le statut viticole réserve aux producteurs actuels le droit de plantation (on ne peut plus parler de monopole, il s'agit d'un racket).

Les producteurs d'agrumes sont d'ailleurs jaloux de ce statut viticole et voudraient en obtenir un semblable, afin d'assurer pour l'avenir le monopole qu'ils détiennent sur cette production.

En Algérie, on compte, en 1947, 24.620 hectares plantés d'environ 7 millions d'arbres ; 90 % des planteurs sont européens. L'Algérie produit 944.103 quintaux d'agrumes. Au Maroc plus de 4 millions d'arbres (4/5 d'européens), en Tunisie 1.400.000 (2/3 européens), en 1947-1948, produisaient 648.000 quintaux pour le

Maroc et 93.600 quintaux pour la Tunisie (un hectare rapporte de 300.000 francs à 1 million en 1948). En Algérie, 1/5 seulement des propriétés font plus de 40 hectares et celles de moins de 10 hectares sont aussi nombreuses que celles de 10 à 40 hectares. La majorité des domaines en Tunisie ne dépasse pas 15 hectares. La recherche d'une sécurité minimum fait qu'ils sont le plus souvent constitués ainsi : 60 % d'agrumes, 10 % d'abricotiers, 6 à 7 % de réserves fourragères, 10 à 15 % surfaces perdues (bâtiments, séguias, coupe-vents, pistes d'accès), le reste en cultures annuelles. Un tel « bled » exige de gros capitaux : plantation des arbres et des coupe-vents, aménagements de l'irrigation, attente des rendements, irrigation de 5.000 à 7.000 m<sup>3</sup> [56] par hectare. Avant 1930, la mise en valeur se faisait surtout par autofinancement ; actuellement, le souci d'une mise en valeur rapide et celui de faire face à une concurrence étrangère réclame des investissements massifs. L'avenir apparaît ainsi ouvert aux producteurs appuyés par des groupes financiers et on s'explique mieux le désir des « pionniers » de trouver une protection dans un statut conservateur. Ce désir vaut la peine d'être rapproché des possibilités de développement de la consommation des agrumes dans le monde, qui a sextuplé depuis cinquante ans et n'a pas atteint son plafond.

Ramassé par les indigènes, l'*alfa* est en général négocié par de grosses entreprises. En Algérie, les nappes alfatières couvrent 3.975.307 hectares et permettent d'exporter 150.000 tonnes d'alfa. La société « l'Alfa » (groupe Bouchayer) possède 20.000 hectares à Djelfa. Au Maroc, l'alfa couvre 2.300.000 hectares mais n'a produit en 1947 que 22.250 tonnes. La Tunisie, avec 1.200.000 hectares, produit 100.000 tonnes<sup>5</sup>. La totalité de la production était exportée, les 9/10<sup>e</sup> partaient dans les papeteries anglaises ; tout récemment, une industrie de transformation a vu le jour en Algérie (Cellunaf) ; mais sur les profits ainsi réalisés, pratiquement il ne reste encore dans le pays que la petite monnaie touchée par les ramasseurs indigènes.

La *forêt*, en bonne logique, coûte aux autochtones les procès et les redevances de parcours pour les troupeaux. En Algérie, les forêts sont exploitables sur 1.800.000 hectares, elles rapportent 375.000 quintaux de liège (1/6 de production mondiale), soit pour l'État 127.000 quintaux (en 1947) et 190.000 pour les communes et les sociétés privées. En 1945, la vente de 51.180 quintaux de bouchons rapportait 138 millions de francs.

En Tunisie, les forêts couvrent 980.000 hectares dont 214.000 de chênes-lièges, et 766.000 hectares de pins. Le liège est acquis en presque totalité par la société « Armstrong Cork »<sup>6</sup>.

Au Maroc, la forêt couvre 3.500.000 hectares et produisait 179.000 quintaux de liège brut en 1947 ; le Maroc pourrait en transformer la moitié, mais les U.S.A., qui sont acheteurs des lièges bruts, ne le sont plus des bouchons ou agglomérés.

L'intérêt de la culture du *tabac* est qu'elle emploie beaucoup de main-d'œuvre. En Algérie (1947), on compte 17.169 planteurs déclarés, cultivant 29.040 hectares qui produisent 14.220 tonnes de *tabac*. Mais les sociétés privées comme « Bastos » (Borgeaud) possèdent des participations dans la « Société indochinoise des Ta- [57] bacs », la « Sté agricole Aïn Athmann », la « Sté de l'Ouest africain », « Sté agricole de l'Oued Menaïel », « Sté africaine Centrale (Yaoundé) », contrôlent cette production. Au Maroc, le tabac est un monopole d'État. Une production de 2.130 tonnes (le 1/7 de la production algérienne) rapportait en versements effectués par la Régie\*, en 1948, 2.500 millions de francs.

Avec la culture de l'*olivier*, l'indigène reprend sensiblement l'avantage. En Algérie, la colonisation ne possède pas 33% des 9 millions d'oliviers (20 fois moins qu'en Espagne, 6 fois moins qu'en Italie) La production est de 85.000 quintaux d'olives et 150.000 hectolitres d'huile. Les Européens, dont les olivettes sont généralement plantées en

---

<sup>5</sup> 150.000 fr. en 1949, qui rapportent 1.400 millions de francs.

<sup>6</sup> Repris tout récemment par une société algérienne.

plaine, obtiennent, grâce à des méthodes scientifiques de culture, de plus forts rendements et leur part croît dans la production. Si, en 1939, elle était de 49.000 hectolitres pour 70.000 aux musulmans, en 1949 elle est de 60.000 hectolitres et 69.000 aux Musulmans. En Tunisie, en l'absence de documents publiés (les derniers datent de 1930), il convient d'avoir recours aux estimations. La colonisation posséderait 3 ou 4 millions d'arbres sur 22.505.000, dont 15 à 20%, situés dans les zones les plus favorables. Mieux cultivés, leur production doit être de 20 à 25 % de la production tunisienne. Au Maroc, 97.000 hectares produisent 43.000 tonnes en 1947. 1 million de pieds pour les Européens, 8 à 8,5 millions pour les Marocains. La part de la colonisation est beaucoup plus réduite.

Si nous avons attribué 96 % des *palmiers-dattiers* aux indigènes, il est à remarquer que pour l'espèce dite « Deglet-nour », la seule exportable, 13% des arbres sont aux mains des Européens. Même dans ce fief inviolé des indigènes, aussitôt qu'une possibilité de commercialisation du produit se présente, l'emprise européenne se fait sentir.

Les *primeurs* sont cultivés sur de petites propriétés de 2 à 4 hectares. Les indigènes s'y comptent pour 1/3 à 2/3, ouvriers et parfois métayers. La production algérienne est de 1.400.000 quintaux, le Maroc expédie 300.000 quintaux de légumes frais. La compagnie de navigation Paquet\* cultive les primeurs dans la plaine de la Chaouïa.

La *pêche* s'est développée d'une façon très spectaculaire en Afrique du Nord, surtout au Maroc sous l'impulsion de sociétés de conserves de poissons qui s'y sont installés [sic]. Au Maroc, le tonnage a doublé de 1946 à 1949, passant de 50.863 tonnes à 92.968 tonnes.

Safi pêche 44.169 tonnes, Agadir 18.441 des 93.000 tonnes pêchées. À ce stade, on pourrait dire de cette activité ce qui a été dit de l'alfa : l'indigène en retire le salaire d'un manœuvre, mais [58] 75.449 tonnes sont livrées à la conserve (dont 69.530 tonnes de sardines) et si le gros du profit revient aux sociétés de conserves, il s'ajoute néanmoins une seconde distribution de salaires pendant cette transformation. En Tunisie, la pêche était laissée avant guerre aux Italiens, Grecs et pêcheurs tunisiens. Depuis, la pêche du thon a été reprise aux Italiens et concédée à la « Société des madragues tunisiennes » liée à la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord [BIAN](500 tonnes). La quasi-totalité des chalutiers appartient aux Européens qui font le 1/3 du tonnage pêché en mer, 3.557 tonnes en 1948 sur 11.522 tonnes. La pêche des éponges représente 94,3 tonnes<sup>7</sup> et les Tunisiens y figurent pour 80 %.

Le fellah n'est plus aussi pittoresque.

Il était possible, à travers l'austérité nécessaire des chiffres, d'évaluer certains des intérêts français sur le sol nord-africain, relevant d'exploitations de type capitaliste extrêmement commercialisée où les produits *valent* leur poids et leur prix ; ces chiffres n'auraient plus aucun sens pour évaluer l'importance des secteurs où les indigènes s'imposent. Ici le grain et le bétail vaut ce que vaut l'année, ce que réclame la faim..

Que signifie de dire : les indigènes possèdent 92,3 % des bovins, 95,6 des ovins, 85 % des chevaux, 76 % des mulets, presque toutes les chèvres, chameaux et ânes, si nous voulons ignorer que 10 millions d'ovins ont péri durant la sécheresse de 1920-1921, à peu près autant pendant celle de 1926-1927 et davantage en 1946 ? Vous répondez que la courbe du troupeau australien est également chaotique.

Mais l'Australie n'est pas peuplée ; en Australie il y a perte, il n'y a pas famine. Cette irrégularité n'est d'ailleurs pas le seul caractère de cet élevage ; il est également de type extensif ou plus exactement, c'est un élevage de subsistance en désagrégation. Avant la colonisation, nomades ou semi-nomades vivaient avec leurs troupeaux, de leurs

---

<sup>7</sup> Qui rapportent environ 300 millions de francs.

troupeaux, en « parasites » du troupeau, se nourrissant de son lait et de sa viande, se vêtant de sa laine. Ceux du Sud remontaient vers le nord en été, poussant devant eux leurs bêtes amaigries ; ceux de l'Atlas quittaient les plaines qu'ils occupaient en hiver pour les hauts pâturages d'été. Mais les plaines aujourd'hui sont occupées de cultures précieuses ; il n'est plus question d'y laisser vagabonder les troupeaux. Les vallées de montagnes elles-mêmes, profitant de l'eau bienfaisante, développent des cultures et interdisent leur accès. La poussée de la colonisation a été la plus forte sur les terres de parcours du pasteur, car une mentalité de sédentaire, de paysan traditionnel est toute prête à ignorer l'existence et le droit de ce vagabond un peu inquiétant. Dans la majorité des cas, le pasteur a laissé son troupeau faute de pâturages et cultive dans de médiocres conditions les hautes vallées, et dans le Sud, bien au delà des zones de pluie minimum, où une récolte est un miracle toujours espéré. Il est parti aussi, vers le nord, vers les villes, il est venu grossir la masse mouvante et misérable des bidonvilles, hier homme fier, considérant avec condescendance le sédentaire courbé sur son araire. Pour celui qui a conservé son troupeau, il y a un deuxième acte au drame. En même temps que se rétrécissait le cadre de son activité séculaire, le pasteur voyait se rompre l'équilibre précaire d'une économie fermée qui le protégeait. Il ne peut pas vivre sur son troupeau et ignorer totalement cet autre monde, celui du commerce et de l'argent, qui pousse ses rejets partout. Il achète du sucre, du thé, on lui offre des cotonnades ; en vendant ses produits, il se procurera l'argent nécessaire. La fatalité, pour lui, c'est que ses produits sont à peine vendables. Pour la viande, les moutons de l'indigène pèsent de 40 à 50 kg, et donnent du tiers à la moitié de leur poids. Pour la laine, ils en donnent environ 2 kg. La qualité de l'une et l'autre est médiocre. Il livre des toisons coupées au couteau, sales et de longueur inégale. De pasteur qu'il était, l'indigène n'est pas encore devenu éleveur. Des efforts sont faits pour lui faire franchir ce stade et lui permettre d'élaborer suffisamment sa production, aux fins de s'intégrer dans une économie moderne. Ces efforts, dont nous dirons quelques mots, n'empêchent pas, à l'heure actuelle, la France de couvrir ses besoins en laine par des achats en devises fortes, et l'Afrique du Nord, dont l'industrie textile est pourtant peu développée, d'être déficitaire (depuis 1946) en matière lainière.

Pour le chameau, le camion et l'autocar tendent à en faire un objet de zoo. On le voit pourtant encore couplé d'un âne tirer l'araire du fellah. L'insuffisance et la mauvaise qualité du gros bétail est un des empêchements à l'évolution de l'agriculture indigène vers un stade plus intensif. Cette évolution, classique, est celle de l'agriculture occidentale depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Par l'abondance des jachères, par des cultures fourragères, par des fumures, on augmente d'une façon concomitante les rendements de la terre et le nombre de bêtes qu'elle peut nourrir. Parallèlement, par une meilleure alimentation du cheptel de trait, il est possible d'améliorer les façons du sol puisque l'on dispose de ressources de traction accrues.

[60] On voit que, pour les indigènes, l'amélioration de l'élevage n'aurait pas pour seules conséquences de leur fournir plus de viande et plus de lait en même temps. Le gros bétail, source de nourriture et de fumier indispensable au passage à une agriculture intensive, est une source d'énergie qui conditionne en partie le niveau d'une agriculture.

L'agriculture indigène n'est pas d'une qualité, — et comment le serait-elle ? — supérieure à l'élevage.

La production céréalière, qui est, nous l'avons vu, pour 84 % le lait des indigènes, et constitue la base de leur alimentation, montre que leurs rendements sont moitié moindre que les rendements européens. En Tunisie, alors qu'ils sont de 10,7 pour les Européens, ils sont de 4,8 pour les Musulmans, sans faire entrer en ligne de compte les Territoires du Sud où les rendements se situent (moyenne 1940-1948) entre 0,9 et 0,1. Au Maroc pour le blé tendre, 8,7 contre 5,3 et pour le blé dur, 7,1 contre 5,8.

Nous savions déjà que chaque année voit de 120.000 à 180.000 bouches nouvelles en Algérie, 180.000 au Maroc, 40.000 en Tunisie réclamer nourriture. Pour ne pas être aussi aigu qu'il l'est dans l'Asie du Sud-Est, le manque de terre est déjà sensible, surtout en Algérie et Tunisie. Ce n'est donc pas d'une extension des surfaces cultivées qu'il faudra attendre l'augmentation de la production. La solution est évidemment dans l'augmentation des rendements de ceux qui sont les gros producteurs de céréales.

Dans de moins bonnes conditions naturelles (plus d'un million et demi d'hectares de céréales indigènes sont situés au delà de l'isohyète de 350 mm, de pluie qui est considéré comme la frontière extrême, une sorte de « corn fringe »), une meilleure technique et surtout un meilleur équipement permettrait d'obtenir des rendements très supérieurs. Dans cet équipement, les bêtes de trait comptent pour autant que les tracteurs (il est illusoire d'espérer équiper rapidement en tracteurs toute l'agriculture musulmane), c'est pourquoi nous insistons sur l'importance d'une amélioration du cheptel. Des bêtes de trait médiocres ne peuvent défoncer en automne la terre durcie par les chaleurs d'été ; le fellah doit donc attendre les premières pluies qui ameubliront le sol ; que celles-ci tardent, il verra raccourcir d'autant la durée impartie aux emblavures, ce qui l'obligera souvent, faute de temps, à les réduire. Sa production sera réduite et, pour peu que l'année soit sèche, il se trouvera dans une situation tragique. À l'automne prochain, son attelage affaibli rendra encore plus aiguë une situation analogue. Au contraire, le tracteur permet des labours précoces, il peut défoncer la croûte superficielle et pratiquer dans le sol durci les labours profonds nécessaires. Le colon dispose de ce matériel motorisé. [61] Il dispose généralement aussi de superficies supérieures qui lui permettent une rotation rationnelle des soles ou une jachère biennale, car il lui suffit de produire du blé sur la moitié des surfaces qu'il y consacre. Il dispose aussi de capitaux pour les engrais, les semences sélectionnées, etc... Par conséquent, accroître les moyens de traction du fellah constitue le premier objectif pour lui permettre d'accéder à un niveau plus intensif de culture. La deuxième étape qui permet l'élévation des rendements autant que la régularité de ceux-ci, c'est la fourniture en eau. L'irrégularité des pluies, plus que leur insuffisance absolue, est une des caractéristiques fondamentales de ces pays. L'eau ne doit pas s'évaporer inutilement, ni ruisseler en entraînant des sols fragiles, il faut l'amener à s'infiltrer où elle sera utile.

La collectivité, par l'intermédiaire de l'État s'est efforcée de faire franchir au fellah ce pas délicat vers une culture plus intensive, que la présence seule du colon n'avait pu obtenir.

L'État a agi sur les deux points cruciaux que nous indiquons : par un programme d'hydraulique agricole après la guerre de 1914 (encore qu'un premier essai date du Second Empire) et plus particulièrement pour le paysannat indigène, après la guerre de 1940, par la création des Secteurs de modernisation du paysannat au Maroc (S.M.P.) ; des Secteurs d'Amélioration Rurale en Algérie (S.A.R.).

La modernisation du paysannat.

En résumant à l'extrême une entreprise qui déjà a connu une certaine diversité de formes, il est possible de ramener cette action sur le paysannat musulman aux deux idées essentielles d'éducation et d'apport de moyens techniques modernes. On a fourni à des exploitations pilotes un encadrement de moniteurs et de chefs de cultures afin de vulgariser chez le fellah les connaissances agronomiques modernes. Des tracteurs, adjoints à un matériel plus modeste, mais aussi nécessaire, permettent une mécanisation poussée des travaux.

En Algérie, une société rurale très morcelée et déjà attachée à chaque lopin de terre a incliné à choisir une formule d'association. Plutôt que la motorisation totale, on a cherché l'amélioration d'un outillage plus traditionnel, risquant moins de bouleverser un

pays à forte densité rurale. À la fin de 1950, il existait 8 secteurs couvrant 11 millions d'hectares et concernant 112.000 familles de fellahs et de pasteurs.

Au Maroc, surtout au début, les formules étaient plus ambitieuses : culture collective et non plus coopératives sur de grands [62] domaines de plusieurs centaines et parfois milliers d'hectares. Il s'agissait comme on l'a dit de « sauter le pas » et de passer directement d'une agriculture archaïque à une culture moderne dotée de puissants moyens mécaniques, à quoi s'adjoignait un équipement social. Il est bien évident que la constitution sur de grandes exploitations d'un prolétariat rural doit entraîner celui-ci à acquérir rapidement une conscience prolétarienne revendicative. Est-ce pour le colonat un risque plus grand que l'exode et la misère ? Le grand colonat s'est efforcé d'obtenir la mise en veilleuse des S.M.P. Pour des raisons politiques et économiques — crainte d'augmentations possibles des salaires agricoles et d'une concurrence de l'agriculture indigène rénovée — n'a pas hésité à discréditer par tous les moyens une entreprise d'intérêt général aux mérites évidents. Les résultats ne se sont pas fait attendre. Cette formule audacieuse, qui présentait quelque ressemblance formelle avec celle du sovkhose ou de la ferme-pionnière palestinienne, a cédé le pas peu à peu à une formule soi-disant plus souple. Fin 1950, il existait au Maroc 32 Secteurs intéressant 23.000 hectares en culture directe et 33.000 hectares en cultures surveillées. Une des idées générales de la colonisation française est de préserver la campagne et surtout la montagne du « virus politique » afin de pouvoir l'opposer aux populations turbulentes villes. Ce raisonnement est un « sans dot », on n'y saurait rien redire.

Notre désir de simplifier ne doit pas conduire à imaginer que l'intensification de la culture ne peut porter que sur les céréales<sup>8</sup>. Aussi bien, pour une majorité de Secteurs spécialisés dans culture sèche — une des plus belles réussites serait au Maroc celui de Ben-Amed qui a obtenu un accroissement moyen des rendements de 2 à 3 quintaux, ce qui est un excellent résultat — trouve-t-on des secteurs spécialisés dans l'arboriculture (Immouzer), l'élevage (Berguent), la culture maraîchère (Tiznit au Maroc et Cheria en Algérie au Nord des Nemencha — 3.000 hectares et 150 fellahs). Pour ces secteurs l'hydraulique agricole joue un rôle déterminant, qu'il s'agisse d'irrigation ou simplement de création de points d'eau pour l'élevage. L'exemple maintenant classique de secteur irrigué est celui réalisé près de Kasba Tadla par l'office des Beni Amir. Il concerne 15.000 hectares irrigués par l'Oum er R'bia. L'expérience était tentée dans une région d'éleveurs nomades ignorant tout des techniques de culture irriguée. Malgré d'inévitables tâtonnements ce Secteur s'étend à la cadence de 600 hectares par an. On y fait d'intéressants essais de culture du coton qui ont couvert 3.000 hectares.

[63] L'État n'a pas attendu les Secteurs du Paysannat pour procéder à des travaux d'hydraulique permettant l'irrigation.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Algérie avait édifié une **série de petits barrages** destinés à retenir les crues d'hiver pour arroser l'été (Sig, 1881, Perrigaux [*sic* : *Perregaux* ?] et Hamiz, 1883.) Ils s'envasèrent rapidement, et ils étaient de trop faible capacité pour être utilisables les années sèches, ne retenant pas l'eau d'une année sur l'autre. Depuis 1920, un **programme de grands barrages** a été réalisé. Ces barrages parfois énormes (Bin el Ouidan) sont extrêmement coûteux. Coûteux pour la collectivité métropolitaine tout d'abord, puisque les programmes de grands barrages sont financés en grande partie par la France, pour la collectivité nord-africaine ensuite car le régime de l'impôt dans ces pays est tel qu'il ne lève qu'une contribution dérisoire sur la grosse propriété foncière, Que ces énormes travaux d'hydraulique soient entrepris au profit de la colonisation est bien évident ; aussi ne peut-on éviter l'impression d'un malaise lorsque l'on rapproche l'importance des sacrifices que consent cette collectivité pour l'édification de tels ouvrages et l'emploi que la colonisation privée en fait.

---

<sup>8</sup> Non plus que tous les problèmes de cette agriculture soient résolus par son intensification.

Actuellement de nouveaux chantiers de barrages sont ouverts, alors que pratiquement aucun périmètre d'irrigation en Afrique du Nord n'est réellement terminé. Les barrages du Sud Constantinois (oued Ksob, Foum el Dueiss) sont pour ainsi dire inutilisés. Au Maroc, le barrage de l'oued Beth qui date de 1931 peut irriguer 40.000 hectares, en 1948, 7.500 hectares étaient arrosés. Celui du Ghrib sur le Haut Cheliff mis en eau en 1937 va arroser, enfin, quelques centaines d'hectares en 1949. Le tragique, c'est que les barrages s'ensavent rapidement : celui de Saint-Denis-du-Sig de 16 millions de m<sup>3</sup> de capacité en 1900 est réduit à 5 millions et s'ensave de 400.000 m<sup>3</sup> par an ; celui de Fodda (1932) de 5 millions de m<sup>3</sup> est stérilisé (1948) de 40 millions de m<sup>3</sup> et s'ensave de 4 millions de m<sup>3</sup> par an. Ainsi des barrages d'un coût considérable, par surcroît réussites techniques souvent incontestables, « mourront » sans avoir jamais servi, ou tout au moins sans avoir connu un plein emploi.

Est-ce incompetence de la part des colons ? Leurs réussites individuelles prouveraient le contraire s'il était nécessaire. Les investissements nécessaires pour passer de la culture sèche (bled bour) à la culture irriguée (bled seguia) sont de l'ordre de 200.000 francs l'hectare. On comprend que les colons n'aient pas en général les disponibilités nécessaires pour valoriser à ce prix les centaines d'hectares qu'ils possèdent. Ce n'est pas un problème particulier à l'Afrique du Nord, tous les pays qui ont effectué le passage à l'irrigation ont été conduits à diminuer la taille des exploitations.

[64] Une loi, dite « loi Martin », datant de 1942, avait obtenu ce que le bon sens et l'équité commandaient : les colons devaient céder à l'État une partie des surfaces qu'ils possédaient en compensation de l'énorme plus-value que l'État donnait à leurs terres par l'irrigation.

La collectivité, en revendant la portion des superficies cédées par les colons, peut amortir partiellement les sommes investies dans les constructions de barrages. Les colons, s'ils cèdent une partie de leurs terres, voient la superficie qui leur reste considérablement valorisée par l'eau et ils possèdent encore largement ce qu'ils peuvent cultiver.

L'action du grand colonat sur le gouvernement de la IV<sup>e</sup> République a pourtant obtenu que cette loi soit la « belle au bois dormant » de l'histoire.

Une autre façon de réduire partiellement les dépenses de la collectivité sur ce poste, résidait dans la vente de l'eau aux colons. Leur influence là aussi a été assez puissante pour que le prix de l'eau soit fixé aussi bas que possible (0,25 franc le m<sup>3</sup>). Cet abus des deniers publics s'est d'ailleurs souvent retourné contre des colons inexpérimentés, qui, n'étant pas freinés par le prix de l'eau, ont abusé de l'irrigation, ruinant ainsi en partie des sols que la remontée des sols stérilise. Des techniciens, soucieux de l'intérêt général, conseillent de donner plus d'importance aux petits barrages de dérivation, au pompage, aux barrages d'épandage des crues par rapport aux grands barrages « prestigieux ». Ces ouvrages, plus modestes et moins coûteux, sont souvent d'un meilleur rendement.

Pas plus que nous n'aurons épuisé les problèmes que pose l'agriculture nord-africaine pour avoir indiqué la nécessité de son intensification, nous n'aurons donné une vision exhaustive de l'intervention de l'État en cette matière en ayant souligné l'importance des Secteurs de Modernisation et des travaux d'hydraulique agricole. Nous ne pouvions être complet, nous nous sommes tenu à ce qui nous a paru déterminant.

Est-il nécessaire de décrire plus avant les structures économiques de l'agriculture nord-africaine pour bien voir que les difficultés actuelles, dont les manifestations politiques ne sont que le tumulte superficiel, y trouvent en partie leur origine ?

Lorsque les journaux affirment qu'en tout état de cause les « intérêts français en Afrique du Nord devront être respectés, nous savons déjà de combien de millions d'hectares, il s'agit : d'après les calculs de M. Dresch en Algérie la seule agriculture a rapporté en 1948-1949 90 milliards [sic] à ses maîtres français ; [65] 6.707 millions [sic]

en Tunisie<sup>9</sup>. L'agriculture alimente 92 % des exportations algériennes, 60 % des tunisiennes, et 67 % (y compris la pêche) des marocaines. Dans les « intérêts », elle joue bien un rôle essentiel.

Essentiel pour les colons ; et ayant chiffré leur importance relative dans le peuplement, nous ne serons pas surpris que toute la politique nord-africaine en soit marquée.

Cette agriculture ne vaut pas seulement par son volume, ses caractères spécifiques ont puissamment agi sur la vie rurale du pays. Agriculture capitaliste, dotée d'un matériel très moderne, fortement concentré [*sic*], il est de règle d'admirer son dynamisme. Ce fameux dynamisme est une expression commode pour nommer des privilèges exorbitants<sup>10</sup>. En l'absence de forces sociales ou d'intérêts économiques rivaux assez puissants pour lui imposer des limites, on voit mal ce qui aurait freiné les colons. Aussi, bien souvent, n'ont-ils connu que les limites de leurs forces et de leurs capitaux. Il serait évidemment tout à fait simpliste de voir ici une condamnation « morale » de leur activité. Leur réussite *individuelle* (sans oublier les échecs) est la preuve de leur compétence, de leur travail, et bien souvent de leur courage. Leur emprise collective est au contraire le fait d'un système.

Par sa seule présence, cette agriculture a bouleversé l'économie rurale primitive des Musulmans. Ceci n'a rien d'exceptionnel ni d'inattendu ; il s'est produit en Afrique du Nord ce qui se produit chaque fois qu'une agriculture archaïque plus ou moins fermée est placée en contact intime et prolongé avec une agriculture de type capitaliste. En Europe, l'évolution se poursuit depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle ; en Afrique du Nord, la révolution a été brutale.

Elle se poursuit. Dans la mesure où l'agriculture européenne — et maintenant indigène par les Secteurs de Modernisation — se mécanisera davantage, elle emploiera de moins en moins de main d'œuvre, si bien que l'afflux continu des ruraux sans travail vers les villes ne peut en définitive que s'accroître. Nous avons mis l'accent sur les efforts de l'État pour pallier cette dangereuse situation. Ces efforts non seulement nécessaires mais urgents sont-ils pour autant suffisants ? Il n'est pas possible de faire vivre une population en aussi rapide croissance par les ressources de l'agriculture ; il serait donc nécessaire d'examiner l'évolution des autres secteurs de l'économie nord-africaine. (à suivre).

[321]

Les intérêts français contre l'intérêt de la France en Afrique du Nord  
Seconde partie  
par MAURICE DUPONT  
(*Esprit*, août-septembre 1952)

Nous avons vu que la colonisation a entraîné en Afrique du Nord une dépossession du sol pour les musulmans refoulés vers les terres les moins favorisées, en même temps qu'une orientation particulière des spéculations agricoles ; elles ne font qu'une place dérisoire aux productions de subsistance. L'exploitation du sous-sol, bien que très ancienne — en particulier les mines de plomb —, était délaissée à l'époque de la conquête. Les Européens se sont donc emparés du sous-sol sans résistance et surtout sans partage. Toute *l'industrie minière est propriété de la colonisation*.

La haute finance contrôle d'une façon beaucoup plus directe les mines que l'agriculture. Certains groupes financiers arrivent à un quasi-monopole des produits du sous-sol. Des produits, car l'organisation de l'exploitation minière du pays, comme

---

<sup>9</sup> Sebag, *La Tunisie*, p. 78.

<sup>10</sup> Particulièrement dans le domaine de l'impôt, dont l'assiette est telle que cette analyse pourrait s'intituler dépenses publiques et profits privés.

toujours, a été à la charge des contribuables. Une exploitation de minerai comprend, en effet, plusieurs opérations très inégalement profitables. Dans un pays dont la géologie, au départ, était assez mal connue, la prospection et la recherche sont des activités coûteuses et souvent aléatoires. Les investissements de base, tels que construction de chemins de fer, routes, ports, pour assurer l'évacuation des minerais, sont également onéreux et d'une rentabilité à long terme. Par contre, lorsque la recherche géologique et la prospection ont cerné des gisements certains, que routes et ports sont construits, l'industrie minière peut récolter en toute quiétude les produits. Les grosses sociétés ont, en Afrique du Nord, commis à l'État le soin [322] de procéder aux deux premières opérations, se réservant la troisième<sup>11</sup>.

Dépenses publiques et profits privés s'opposent dans la mise en route de l'exploitation ; quant à l'orientation donnée à cette exploitation, elle étouffe tout espoir d'améliorer le niveau de vie de la population. Le minerai est souvent exporté brut sans recevoir de valorisation ; l'Afrique du Nord se trouve par là même frustrée des salaires que cette valorisation entraînerait, ainsi que du capital susceptible de rester dans le pays. Nous négligerons les modalités historiques d'installation de ces « intérêts » dans le sous-sol et les spéculations que la législation minière locale semblait vouloir encourager. Nous nous bornerons à une analyse de la situation actuelle.

L'exploitation du sous-sol.

La faible production d'énergie ainsi que son coût élevé constituaient une des principales objections à l'industrialisation de l'Afrique du Nord. Les deux guerres mondiales ont contraint à développer l'exploitation en coupant l'Afrique du Nord de ses bases normales de ravitaillement. La production de charbon est passée entre 1937 et 1949 de 14.000 tonnes à 258.000 tonnes pour l'Algérie, de 107.000 tonnes à 341.000 tonnes pour le Maroc. Les possibilités de développement ultérieur des charbonnages nord-africains ne sont pas négligeables. Les principaux gisements sont ceux de Kenadsa dans le Sud-Ouest oranais et de Djerada au Maroc oriental<sup>12</sup>.

La Tunisie ne possède que des gisements de lignite qui ont alimenté la centrale de Tunis pendant la guerre. Les besoins de l'Afrique du Nord ne sont pas couverts : l'Algérie importait en 1947, 585.000 tonnes (produisant le quart de sa consommation), la Tunisie, 286.240 tonnes, le Maroc, 221.660 tonnes.

L'État a joué un rôle important dans le développement de cette industrie houillère — actuellement les « Charbonnages algériens » sont nationalisés, et le secteur public possède 35 % du capital des « Charbonnages du Maroc », à côté de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de l'Union Parisienne. On doit s'étonner que, les plus gros sacrifices ayant été consentis et l'affaire devenant excellente, l'État marocain ait fait récemment appel au groupe Ougrée-Marihaye qui a souscrit une augmentation de capital de 522 millions de francs, devenant ainsi le plus important actionnaire privé : « Le gouvernement chérifien [323] estime, en effet, que les intérêts du Maroc seront parfaitement sauvegardés en la matière et que l'État doit consacrer tous les crédits dont il dispose pour l'équipement économique, à la construction des barrages et des centrales, à l'irrigation, au reboisement, bref, aux investissements qui ne peuvent être réalisés par des entreprises privées<sup>13</sup>. » Ce qui a le mérite d'être clair.

Les industries houillères emploient beaucoup de main-d'œuvre ; ici, l'exploitation se fait à l'aide de cadres français et de mineurs indigènes immigrés (Kabyles et Chleuhs). Les salaires distribués aux autochtones sont presque exclusivement des salaires de

---

<sup>11</sup> Au Maroc, le « bureau de recherche minière et de participations » se charge des opérations de prospection mais par des participations qu'il se réserve dans l'affaire il assure à l'État un certain contrôle sur l'orientation ultérieure et la marche de l'exploitation. Pour être d'un vif intérêt, cette formule n'apporte que des nuances à une règle bien établie.

<sup>12</sup> Ainsi qu'un gisement récemment découvert dans le Tafilalet.

<sup>13</sup> *Marchés coloniaux*, 12 janvier 1952.

manœuvre. Malgré cela, nous sommes en terrain privilégié puisque le charbon est consommé dans le pays, sinon transformé ; d'intéressants essais de gazéification par mise à feu des couches souterraines, entrepris par les « Charbonnages de France » à Djerada, laissent même espérer une élaboration locale des sous-produits.

Qu'en est-il de la principale richesse de l'Afrique du Nord : *les phosphates* ? Ceux-ci représentent 40 à 45 % de la valeur des produits tirés du sous-sol et figuraient pour 36 % en 1913 et 55 % en 1929 dans la production mondiale, les U.S.A. étant le principal concurrent. Les gisements sont situés à Gafsa en Tunisie, Tébessa, Sétif en Algérie, Khourigba, Louis-Gentil au Maroc. Les trois pays se répartissaient en 1951 la vente selon les pourcentages suivants : Maroc 59 % ; Tunisie 31 % ; Algérie 10 %. Les réserves sont immenses.

En Tunisie la production, tombée pendant les années de guerre, est remontée en 1948 à 1.864.000 tonnes. Les phosphates sont exploités par trois sociétés françaises : la « Compagnie des chemins de fer et des phosphates de Gafsa » (gisements de Metlaoui, Redeyef et Moularès), la « Compagnie du Djebel-M'Dillah, plus au sud, la « Société des phosphates tunisiens » (Kelaâ [sic : *Kalaa*] Djerda)[dev. Pierrefitte]. La « Compagnie des chemins de fer et des phosphates de Gafsa » a construit elle-même son chemin de fer. Nous verrons que, depuis, elle l'a fait payer plusieurs fois à l'État tunisien. La production est répartie pour 70 % à la « Compagnie de Gafsa », fondée en 1877, liée aux banques Mirabaud Hottinguer, au groupe Nervo et à la compagnie des minerais de fer de Mokta-el-Hadid. La « Compagnie du Djebel-M'Dilla » produit 15 % et les « Phosphates tunisiens » 15 %. De faible teneur, ces phosphates subissent une forte concurrence. Exportés à l'état brut, ils rapportaient en 1949 plus de 4 milliards de francs ; ils ne fournissaient à la Tunisie qu'un volume insignifiant de salaires, pour 5.000 à 7.000 ouvriers au total. La nécessité de livrer au marché des produits pouvant supporter la concurrence a conduit la « Compagnie de Gafsa » à cons- [324] truire une usine d'enrichissement à Redeyef et une à Metlaoui. Une filiale de la « Compagnie de Gafsa », la « Société industrielle d'acide phosphorique et d'engrais », a investi plus d'un milliard dans une grande usine près de Sfax. La « Société des hyperphosphates Réno [sic : *ou Reno*] », liée aux mêmes intérêts, a construit un groupe de pulvérisation qui permet pour l'usine une production de 200.000 tonnes par an.

Les bénéficiaires resteront en de bonnes mains ; ils se réinvestiront en Amérique du Sud ou en France ; la Tunisie n'en profitera pas. Du moins peut-on attendre de cette valorisation une seconde distribution de salaires.

L'Algérie produisait 776.590 tonnes en 1951, les 9/10 fournis par la région de Tébessa (Kouif)[Phosphates de Constantine]. Mais les gisements de Sétif exploités par la « Compagnie du M'Zaïta » sont de faible teneur (58 %). Au Maroc, l'organisation de la production interdit l'exploitation aux sociétés privées. L'extraction est à la charge d'un organisme d'État, « l'Office chérifien des phosphates », qui a produit en 1951 plus de 4.500.000 tonnes, soit 20 % de la production mondiale. L'Office a rapporté à l'État chérifien<sup>14</sup>, durant les quinze premières années de son activité, plus de 20 milliards de ressources nettes et plus de la moitié autant en services et paiements à des organismes d'État. Par ailleurs l'Office a auto-financé une modernisation de l'ordre de 5 milliards, et verse au trésor public des dividendes de plusieurs milliards. Sans oublier que le Maroc extrait des phosphates à haute teneur (75 %), de tels chiffres permettent d'augurer favorablement des profits des autres sociétés phosphatières nord-africaines. Les phosphates sont exploités bruts presque exclusivement ; la valorisation, lorsqu'elle est effectuée, est confiée au groupe Kuhlmann qui contrôle la « Compagnie des superphosphates et produits chimiques du Maroc » et la « Société chérifienne d'engrais et produits chimiques (70 % des superphosphates). Péchiney contrôle la « Société

---

<sup>14</sup> Qu'est-ce que l'État chérifien ? La réponse permet de savoir si ces bénéficiaires font le bonheur des Marocains.

d'exploitation et des intérêts chimiques, métallurgiques et miniers du Maroc » Les intérêts privés s'ébattent avec encore plus de liberté et de profit dans les autres secteurs de l'industrie du sous-sol.

Le fer est à l'origine de bien des transactions dont la « Compagnie de l'Ouenza » éveille le souvenir (juste avant la guerre de 1914, Schneider et Krupp avaient en commun la concession des mines ; on les trouvait d'ailleurs associés à Thyssen dans « l'Union marocaine des mines »). La « Société de l'Ouenza » a produit 60 % du fer algérien (85 % à Ouenza, 15 % à Bou-Kadra). L'extraction de ce minerai d'excellente qualité se chiffrait en 1951 par 2.140.000 tonnes dont 2.057.000 tonnes exportées. L'État possède 66 % des parts dans [325] la société, personnifié notamment au conseil d'administration par M. Langeron, l'ancien préfet de police, qui siège à côté des représentants des Rothschild, Mirabaud et Schneider. Mirabaud contrôle également la « Société de Mokta-el-Hadid avec Mallet et Vernes par l'intermédiaire de la « Société Nord-Africaine ». Nous verrons que « Mokta-el-Hadid » a elle-même de nombreuses filiales et des participations dans plusieurs exploitations, entre autres au Maroc. Le complément de la production algérienne est fourni par la « Société des mines de Zaccar », les « Mines d'Aguilas » (80.000 tonnes) et sa filiale les « Mines de Kabylie » (100.000 tonnes), les « Mines de Miliana » (75.000 tonnes), etc. En Tunisie, une production de 921.000 tonnes en 1951 se répartit pour 90 % à la « Société du Djebel-Djérissa », qui est étroitement liée à la « Compagnie de Gafsa », et 10 % aux « Mines de Douaria » qui appartiennent aux Aciéries de Firminy. Vendu sur le marché anglais, le minerai rapportait en 1949, 1.200 millions en devises. On estime à 300 millions de tonnes les réserves totales de l'Algérie et de la Tunisie. Au Maroc la production croît rapidement, 66.800 tonnes en 1937 et 414.000 tonnes en 1949. La « Péninsulaire des étains », par la « Holding Coloniale », contrôle la « Société marocaine des Mines et Produits chimiques » (Aït Amar) qui représente 100 % du fer actuellement extrait. À l'étude ou en installation : « Société de l'Ouarzémine et du Tadla » (Banque de Paris et des Pays-Bas), « Société marocaine d'études sidérurgiques » (Hersent). Le fer marocain est expédié en Angleterre et aux Pays-Bas ; la totalité du minerai nord-africain est exporté — 500.000 tonnes aux U.S.A. en 1949 — à l'état brut, sans élaboration ni valorisation, ce qui grève lourdement son prix de vente tout en frustrant le pays ; les tentatives d'implantation d'une sidérurgie en A.F.N., si timides soient-elles, ont rencontré l'opposition vigoureuse des maîtres de forges métropolitains. À quelques nuances près, la situation est la même pour les métaux non ferreux, dont certains dotés du qualificatif de « stratégiques », connaissent une faveur singulière et atteignent des prix de Mille et une Nuits, dont le musulman des bidonvilles est encore bien loin de récolter même les miettes. La préparation de la guerre atomique a considérablement accru la demande en plomb : les blindages de plomb doivent arrêter les émanations radio-actives. L'Afrique du Nord détient en abondance ce précieux minerai. La « Société Peñarroya » extrait aux mines d'Aouli 25 % du plomb marocain. Les mines de Touissit en produisent 22 % et appartiennent à « l'Asturienne des mines » (les héritiers du baron Hoser) qui a par ailleurs ses participations aux « Charbonnages marocains ». La « Société des mines du Haut-Guir » (Banque de l'Union Parisienne) extrait 5 % du plomb et 5 % du zinc. Mais la grosse affaire est la « Société des mines de Zellidja\* », avec 40 % de la production du plomb et 80 % de celle du zinc. [326] Zellidja appartient en première approximation à l'« architecte » Walter, dont la femme a conquis récemment la vedette en achetant un Cézanne 33 millions ; lui-même occupé à défigurer tout le quartier de Saint-Germain-des-Prés par la construction (en dépit de tous les règlements d'urbanisme) de la nouvelle Faculté de Médecine. À Zellidja la participation des Rothschild n'est pas négligeable, encore que celle des sociétés américaines « New Mont Mining Corporation », et « Saint-Joseph Lead Co » soit décisive. Par avances de matériel et de capitaux, elles assurent aux U.S.A.

80 % des livraisons du minerai (51.000 tonnes en 1949 et 55.000 tonnes de zinc assurés en 1952).

Bilan : on escompte pour Zellidja en 1953 un chiffre d'affaire de 25 milliards (au cours actuel du minerai, mais en cas de guerre, on peut espérer mieux).

En Algérie, la « Société de l'Ouasta et Mesloula (Mirabaud par la Compagnie algérienne), celle des « mines de Djebba [*sic*] » (Société Bône-Guelma [dev. Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens], filiale de la Société des Batignolles), du Guergour\* (Peñarroya [?], Paris Pays-Bas, etc.) totalisent une production de 4.429 tonnes de plomb et 21.699 tonnes de zinc. En Tunisie l'exploitation de ces deux minerais est concentrée entre cinq sociétés : Peñarroya, 37,6 %, la « Société du Djebel-Hallouf » 8,6 %, « l'Asturienne des mines » 18,8 %, à « Sidi-Bou-Aouane » 10,7 % (Hottinguer), « Mines réunies » [22, avenue Marnix, Bruxelles : expropriée suite longue inactivité, selon P. Sebag] 9,2 %. « Djebel-Hallouf » [Zafiropulo] est liée à la « Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens » ; elle contrôle elle-même toute une gamme d'affaires : la « Compagnie des mines de Touila », « Société métallurgique tunisienne » qui fabrique des tuyaux de plomb, « Bureau d'achat des minerais et métaux non-ferreux », « Union financière et technique de Tunisie », « Entreprise immobilière », « Société corporative du blé de Tunisie » et « Société de carbonisation du Souk-el-Khemis » et 12.000 hectares de vignobles. C'est l'exemple typique d'une affaire relativement indépendante, aux ramifications étendues dans tous les domaines : petit fief malgré tout, par rapport aux royaumes des grandes banques. La Tunisie produisait 30.000 tonnes de plomb en 1950, qui rapportaient (1949) 2.200 millions de francs, et 5.000 tonnes de zinc (37.400 tonnes en 1912).

Les minerais spéciaux n'ont d'importance réelle qu'au Maroc <sup>15</sup>. Les mines de Bou Azzer qui appartiennent à l' « Omnium nord-africain » de M. Épinat (lié à Rothschild et à Paris-Pays-Bas), produisent 100 % du *cobalt* et de l'*amiante* (7.500 tonnes) ; 70 % des ventes vont aux U.S.A.

[327] Le *cuivre* est extrait aux mines de Bou Skour et Issougri (Mirabaud et Cie marocaine, qui est liée à la Banque de l'Union parisienne). Le Maroc va produire 2.000 tonnes par mois de concentré cuivreux.

Ce même pays a produit, en 1951, 336.000 tonnes de *manganèse* ; 20 % à Tifnout (Omnium nord-africain) ; 25 % à Bou Arfa (Crédit industriel et commercial, groupe Hersent, par la Banque commerciale du Maroc et la Compagnie française du Maroc avec ses filiales : Société marocaine d'études sidérurgiques et Société marocaine d'exportations minières) ; 50 % aux mines d'Imini, la « Société anonyme d'études sidérurgiques » liée à la Banque de l'Union parisienne<sup>16</sup>.

Le *molybdène* est produit par la « Société le Molybdène » — Azegour, Tichka — où apparaît la Banque Mallet. M. Just, chef de la division des minerais stratégiques à Washington, pouvait dire récemment : « Nous savons que les plus grandes chances naturelles de minéralisation et les meilleures perspectives d'extraction, d'élaboration et d'exportation se trouvent dans l'ensemble africain français. »

Les sociétés françaises ayant une efficacité moindre dans le domaine du pétrole, M. Wallace E. Pratt, vice-président de la « Standard New Jersey », déclarait que si l'Afrique du Nord se trouvait sur le chemin des pétroliers américains, elle aurait sa place dans la grande lignée des pays producteurs. Il n'est donc pas surprenant de voir apparaître les plus gros trusts pétroliers anglo-saxons dans les sociétés pétrolières d'Afrique du Nord qui en sont au stade des recherches.

Encore que ces sociétés existent au Maroc avec la « Société chérifienne des pétroles », le « Syndicat des pétroles du Maroc », liés à la « Compagnie générale du

---

<sup>15</sup> L'Algérie produit 4.829 tonnes d'antimoine (« Mines de la Lucette : Paris Pays-Bas, Peñarroya) et 462 tonnes de cuivre (Mine de Boudoukha, quelques dizaines de tonnes de concentré par mois)

<sup>16</sup> Le « Bureau de recherche minière et de participation » est présent au conseil d'administration, ainsi que le Glaoui, qui peut se persuader ainsi plus sincèrement des bienfaits de la présence française.

Maroc », filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas, nous nous attacherons uniquement, pour le pétrole, au cas de la Tunisie. Ce pays est divisé depuis 1947 en trois secteurs :

1° Celui de la Société d'études et de recherches pétrolières en Tunisie (S.E.R.E.P.T.) où l'on trouve les participations de l'État français, de l'État tunisien, de la « Compagnie française des pétroles et de la « Société des pétroles de Pechelbronn ».

2° La « Compagnie des pétroles de Tunisie » dans laquelle la SEREPT possède 35 % des actions et la « Royal Dutch Shell », 65 %.

3° La « Société Nord-Africaine des pétroles » dans laquelle la SEREPT a 35 % des actions contre 65 % à la « Gulf Oil C° », filiale de la Standard (Rockefeller).

[328] Ces sociétés ont reçu l'autorisation de construire dans leurs zones (elles recouvrent la Tunisie), routes, chemins de fer, aérodromes, pipe-lines, etc.

Les exceptions étant négligeables, nous pouvons considérer, au terme de cette analyse de la production du sous-sol, que tout le minerai extrait est exporté. Nous pouvons nous faire une idée assez précise de l'importance relative de la production minérale dans l'économie nord-africaine en la comparant aux exportations totales. Un rapport de la « Commission économique et sociale de l'O.N.U. » (1951) nous donne le pourcentage en valeur des exportations minérales par rapport aux exportations totales :

	1937	1948
Algérie	7,7	4,8
Maroc	24,2	24,6
Tunisie	28,5	48,9

Les diminutions d'après le *Rapport* (ce qui intéresse ici la seule Algérie) seraient dues « à l'augmentation relative de valeur des exportations non minérales, et non au déclin de la quantité et de la valeur des exportations des minéraux ».

Les chiffres de 1948 n'ont d'ailleurs pas besoin d'être forcés pour que l'on voie bien que la part des exportations minérales ne connaît aucun fléchissement ; le chiffre de la Tunisie est convaincant.

Les indices de production minière nous confirment ces chiffres si l'on prend 100 de base pour 1938

	1943	1946	1949
Algérie	22,4	108,9	186
Tunisie	12	55	75
Maroc	50	152	221

Au Maroc, la production minérale a donc quadruplé. L'exportation des matières premières d'origine agricole ou minérale n'est pas en train de se tarir.

Les profits privés non plus. Pourtant, l'organisation de l'exploitation du sous-sol est en un sens trop parfaite pour qu'elle ne présente pas — en dehors du scandale que constitue cette mise en coupe réglée d'un pays — un caractère inquiétant.

En ajoutant à l'exploitation maximum des classes populaires, privées par la non-valorisation des produits du sous-sol, d'emplois et de salaires, l'exclusion radicale des éléments bourgeois de la population, frustrés des énormes profits réalisés sous leurs yeux en pillant le pays, on favorise une solidarité momentanée (en un Front National) de ces classes antagonistes. Cette solidarité doit leur permettre de chasser un exploiteur qui se refuse à abandonner une part du profit à qui ne demanderait [329] pas mieux que d'être complice. Or ces organismes privés courent sur une lancée déjà trop

ancienne, leur puissance est trop assurée pour permettre à des éléments suffisamment nombreux de la bourgeoisie musulmane de s'y intégrer<sup>17</sup>.

Cette féodalité du sous-sol réalise contre elle l'unanimité. Faut-il en inférer qu'elle défende des intérêts aussi considérables avec plus d'intransigeance que le grand colonat ? Le contraire serait plus exact. Pour de grosses sociétés minières (telles la Péninsulaire des Étains ou l'*Asturienne des Mines*), les investissements africains du Nord ne constituent qu'une part de leurs intérêts ; et ceci les oppose déjà au colonat pour qui, le plus souvent, l'essentiel de sa puissance repose sur son domaine. Mais, si ces grosses sociétés pèsent d'un poids moins directement sensible sur la vie politique du pays — incomparable avec celui du colonat, alors que le volume de leurs intérêts est comparable — c'est qu'ils n'ont qu'un « avoir » alors que le colonat, lui, « est ».

Partie constituante de la population, le colon se sent directement menacé et son existence mise en jeu ; de Paris, les représentants des groupes miniers ont l'esprit plus libre pour une politique à moins courte vue. Sur le sens profond de cette politique les représentants des deux groupes d'intérêts s'accordent étroitement. Ce n'est plus aussi exact en ce qui concerne les sociétés industrielles qui, sur certains points — quelque réduite que soit leur autonomie — sèmeraient vite de fausses notes un accord parfait.

L'industrialisation en A.F.N.

En effet, si l'économie nord-africaine se conformait au schéma idéal du Pacte Colonial, — territoire exportateur de matières premières vers la métropole et importateur des produits fabriqués de la même métropole — notre analyse devrait s'arrêter là. Deux facteurs viennent altérer ce schéma : la pression démographique, les impératifs stratégiques. Lorsque, battus en France en 1940, certains pensèrent poursuivre le combat en Afrique du Nord, il fallut bien se rendre à l'évidence : il n'y avait pas la moindre industrie susceptible de fournir à une armée les fameux boutons de guêtre. La défaite française fit donc mesurer les dangers d'une colonisation trop parfaite.

Par ailleurs, la paupérisation constante des masses rurales nord-africaines, leur instabilité — contre-coup des bouleversements de l'économie du pays par la colonisation —, le croît [330] soutenu de la population, conseillaient de chercher une solution à un problème qui, de l'avis des experts, pouvait devenir explosif. Que les raisons stratégiques ou de politique intérieure aient été déterminantes, relève de la vaine spéculation ; l'industrialisation de l'Afrique du Nord est à l'ordre du jour. En conséquence, une équipe de techniciens groupés autour de M. Erik Labonne, ancien résident au Maroc, élabore des projets de vastes combinats industriels entourés de fils de fer barbelés, qui doivent permettre de gagner, un peu tard mais brillamment, la guerre de 1939-1940.

Une industrialisation est certainement souhaitable ; elle est même indispensable. La seule agriculture, avons-nous dit, ne fera pas vivre la population. Si l'industrialisation n'est pas une panacée, elle absorberait pourtant une masse de travailleurs inemployés et distribuerait des salaires. À partir de là, des possibilités délicates, certes, mais réelles, d'agir sur le niveau de vie, existeraient, qui actuellement font défaut.

Mais, les cartes sont ici suffisamment brouillées pour qu'une analyse plus serrée soit nécessaire : d'une part, nous assistons à l'arrivée précipitée de toutes les principales sociétés métropolitaines, ce qui ferait croire à un processus très rapide d'industrialisation ; nous mesurons d'autre part que les résultats sont étonnamment discrets. Pourquoi ?

Le grand nombre des sociétés frappe tout d'abord :

---

<sup>17</sup> Dans des cas similaires, la bourgeoisie nationale, lorsqu'elle a en main la machine gouvernementale, résout le problème en nationalisant des affaires où elle n'est pas intéressée. On comprend que le premier objectif de cette bourgeoisie en A.F.N. soit de s'assurer du gouvernement.

	1939	1940	1945	1946	1947	1948
Pour l'Algérie :						
Nombre de sociétés créées dans l'année	236	189	268	1.153	1315	1.376
Pour le Maroc :						
Créations	104	46	42	992	1.279	1.617
Capital en millions de francs	46	49	173	3.230	3.100	4.889
Pour la Tunisie :						
Créations			253	406	397	395
Capital en millions			88,3	199	1.000,3	514

Mais encore faut-il savoir de quel genre de sociétés il s'agit et quelles sont leurs activités réelles dans l'économie du pays.

La plupart sont des sociétés de commerce colonial établissant des réseaux de représentants locaux et donc plus de spéculation que de production ; des sociétés nord-africaines dont les approvisionnements se font à partir de la métropole ; enfin des sociétés filiales de grandes sociétés françaises (Air liquide, Alès Froges et Camargue, Pont-à-Mousson, Saint-Gobain, Solvay, Astral Celluco, etc.)

Ces grandes sociétés ont plusieurs raisons d'apparaître sur le sol nord-africain ; tout d'abord, elles se préparent là des bases confortables de repli en cas de déménagement précipité ; [331] ensuite la présence de filiales ou d'ombres d'elles-mêmes en Afrique du Nord leur permet de fructueuses opérations, en plus de la protection des capitaux : vendre à bas prix à leur filiale, de façon à comptabiliser le plus possible de profits (par exemple au Maroc) au bénéfice d'un régime fiscal favorable. M. Labasse<sup>18</sup> estime qu'ils n'ont « souvent pas d'autre justification que l'émigration hors de la métropole de capitaux apeurés à la recherche d'une meilleure répartition géographique des risques » et il note « le paradoxe constaté d'entreprises travaillant des fournitures métropolitaines pour des reventes sur la métropole ».

Il s'agit également d'empêcher des concurrents éventuels de s'installer. Nous verrons que le terrain de chasse est bien gardé.

Ainsi les **matériaux de construction** sont au Maroc entre les mains de la « Compagnie marocaine » dont dépendent la « Société marocaine de travaux publics » et la « Société marocaine d'entreprises » ; du Groupe Nervo : « Société générale d'entreprises au Maroc » ; les « Établissements Paul Bernard ». Pour les ciments, les « Établissements Lafarge » sont présents dans les trois pays par la « Nord-Africaine des ciments », Ciments artificiels d'Oranie » et « Ciments artificiels tunisiens » ; ils étaient le seul producteur au Maroc jusqu'en 1951 ; les « Ciments français »\* contrôlent la « Société des Ciments français du Maroc », et la « Société des Ciments d'Agadir ». En Tunisie les Établissements Schwich et Baizeau, alliés à Lafarge, réalisent une complète concentration verticale et horizontale.

Les industries chimiques sont des succursales de Péchiney (Société chimique nord-africaine), de la Société Air liquide (hydrogène, oxygène, acétylène, anhydre carbonique), de la Société Solvay qui a une usine à Baba Ali (Alger) pour la soude et le chlore.

La verrerie est un monopole de Saint-Gobain, avec une usine à La Senia (Oran), à Saouaf (Tunisie), établi également au Maroc [SEVAM à Casa ?].

Les emballages sont produits au Maroc par une filiale de Darblay, la « Compagnie marocaine des cartons et papiers », les sacs par la « Compagnie marocaine du jute » qui appartient à Saint-Frères.

<sup>18</sup> J. Labasse, « Géographie des investissements au Maroc » (*Revue géographique de Lyon*, n° 4, 1951).

Pour totalement inactive qu'elle soit en réalité, la métallurgie a déposé sa carte de visite ; ainsi la « Société des Tréfileries et Laminoirs d'Afrique », a été fondée, entre autres, par la « Compagnie française des métaux et les laminoirs de Chauny.

La « Société Marocaine Métallurgique » par Marine Homécourt, Pont-à-Mousson. Davum (Sidelor) ; les Éts Carnaud-Basse-Indre (liés à Wendel) fabriquent toutes les boîtes de fer blanc pour les conserveries des trois pays, à Alger, Casablanca [332] et Tunis. En Tunisie, Peñarroya contrôle la seule fonderie de plomb importante, et celles qui se créent au Maroc. « L'Aluminium D.P. [*sic* : J.P., selon AEC 1951] » est installé à Bône.

Il est inutile de multiplier à l'infini des exemples qui tourneraient à la pure et simple énumération ; sans préjuger de l'importance réelle, productrice, des positions prises par les sociétés françaises, il est évident qu'elles sont suffisantes pour décourager un éventuel concurrent ou un développement quelconque d'une industrie autochtone similaire. La santé de cette industrie se mesurera donc à son degré d'indépendance par rapport au marché métropolitain ; il serait également souhaitable de connaître la part de capitaux nord-africains investis dans ce sociétés. Nous ne disposons malheureusement que de sondages très limités. Une enquête, faite sur les sociétés chérifiennes au capital de plus de 100 millions de francs, donne quant à l'origine des capitaux les résultats suivants :

France : 55 %.

Étranger : 5 %.

Européens habitant le Maroc : plus de 35 %.

Marocains : moins de 5 %.

D'autres sondages donneraient des résultats à peu près semblables ; la part des investissements autochtones est pratiquement négligeable. Les secteurs que nous venons de voir sont tous contrôlés par des sociétés métropolitaines. Ceux dans lesquels de petites affaires musulmanes ou israélites ont réussi à s'infiltrer entre les puissantes holdings financières qui les étouffent, sont étroitement limités au petit commerce, aux industries alimentaires et aux reliques de l'artisanat.

Le commerce en Afrique du Nord ne présente pas un caractère aussi élémentaire et spécialisé que celui des arachides au Sénégal ou celui du riz en Cochinchine. Les comptoirs commerciaux doivent procéder à des achats très souples (olives, amandes, légumes secs, plantes condimentaires ou à parfum, cuirs, laines, etc.) et vendent de même des produits alimentaires et domestiques (thé, sucre, huile, savon, tissus), matériaux de construction, produits manufacturés. Aussi le commerce ne présente-t-il pas de lignes simples mais une multitude d'échanges fragmentaires ; en conséquence, pour éviter la concurrence, les compagnies ont été amenées à s'immobiliser davantage et à s'installer. Elles ont donc été amenées à conjuguer le drainage des ressources matérielles avec des investissements productifs. C'est surtout à ce second échelon que l'on rencontre une certaine participation des autochtones. Les compagnies ont constitué des dépôts et une représentation à cause des investissements publics qui leur fournissaient une clientèle régulière et sûre. Il n'y a aucune participation musulmane dans les grandes affaires dominant le marche, dont un exemple fameux est celui de la « Compagnie marocaine ».

[333] Les industries alimentaires constituent, dans les industries de transformation, la branche la plus saine et la plus indépendante des intérêts métropolitains. Presque la seule zone où les bourgeoisies musulmane et israélite se soient étendues (les moulins Baruk au Maroc).

Travaillant les matières premières locales, avec une dépense d'énergie minimale, de petites affaires autochtones arrivent à survivre, malgré la pression dans chaque production d'une ou plusieurs très grosses affaires bien équipées et dotées des moyens les plus puissants. Ainsi au Maroc, la Société des moulins de Moghreb », la « Société des brasseries marocaines (Bemberg) dépendent de la « Compagnie générale du Maroc » (Banque de Paris et des Pays-Bas) ; « Saupiquet Maroc », la « Société

marocaine vinicole », de la Compagnie marocaine (Banque Union Parisienne). La « Compagnie sucrière marocaine » (qui fait un tiers du sucre raffiné) dépend des « Raffineries de Saint-Louis » dans lesquelles « Paris-Pays-Bas », Lebaudy et Béghin ont des intérêts.

À Casablanca et à Alger sont établies des usines « Lesieur-Afrique » (Lemaigre-Dubreuil) qui ont traité cette année 15.000 tonnes d'huile ; or les huileries sont traditionnellement de petites huileries indigènes. En Tunisie, celles-ci doivent lutter contre la « Société générale des huileries du Sahel », celles de la Compagnie de Gafsa », de « l'Omnium immobilier tunisien ».

L'industrie vinicole est entièrement entre les mains des Européens.

La fabrication des glaces et bières est monopolisée en Tunisie par la « Société frigorifique et de brasserie de Tunis » (une participation de Saint-Gobain). En 1949 s'est créée une Société tunisienne de boissons gazeuses (concessionnaire de Coca-Cola avec capitaux américains) au conseil d'administration de laquelle on trouve M. Baccouche (à côté de M. A. Pose, président de la B.N.C.I.), figurant ainsi le pendant tunisien du Glaoui. Dans un domaine comme celui du tissage ou des tapis, la présence d'entreprises européennes pèse d'un poids fatal sur les entreprises artisanales : « Filatures nord-africaines » à La Sénia (Oran) ; « Tissus d'Oranie » ; « Société de filature et tissage » (Saft) à Rabat.

Une branche spéciale des industries alimentaires a connu un réel essor, surtout au Maroc, celle des conserves. En 1938, on y comptait 44 usines de conserves de poissons, et 193 en 1950 ; 28 usines de conserves de fruits et légumes, 118 en 1948. Les grandes marques sont groupées au sein d'un organe unique. Cette industrie rencontre actuellement des difficultés à écouler sa production<sup>19</sup> ; de toute façon, sa structure n'a rien d'autochtone.

[334] Nous avons ainsi constaté l'occupation des principaux points de l'industrie nord-africaine par des sociétés métropolitaines ou étrangères. L'activité réelle de ces sociétés liées aux groupes métropolitains les plus puissants et disposant de moyens énormes, est maintenant à considérer. On voit combien il serait facile de donner une idée optimiste de la densité industrielle de l'Afrique du Nord par le seul énoncé de ces grosses affaires. Quelques chiffres doivent donner la mesure de leur effort. Prenons l'exemple de l'Algérie. Après plus de cent ans de présence française, en 1950, elle produisait :

752 tonnes d'acier coulé ;  
22.414 tonnes de laminé ;  
6.140 tonnes de fonte,  
Soit en tout : 29.306 tonnes.

Elle importait la même année 224.222 tonnes des mêmes produits, ceci dans un pays où les minerais de fer sont de toute première qualité. Dans ce même pays on compte, en mars 1952 98 entreprises en activité employant 10 400 ouvriers en tout et pour tout. Dans les industries métallurgiques, mécaniques et électriques, 27 usines emploient 2.780 salariés ; 20 usines de produits chimiques et caoutchouc emploient 750 salariés ; 12 usines de verrerie céramique et matériaux de construction totalisent 2.000 salariés ; 10 usines alimentaires emploient 550 ouvriers, etc.

On aperçoit l'énorme disproportion qui existe entre l'importance et le nombre des raisons sociales dans tous les secteurs de l'industrie et leur volume réel d'emploi et de production. La métallurgie, les industries chimiques et sucrière de la métropole, malgré les encouragements officiels, éprouvent une répugnance évidente à s'implanter véritablement en Afrique du Nord<sup>20</sup> et ceci dans les meilleurs des cas. L'occupation de

---

<sup>19</sup> En 1950, elle exportait pour 10 milliards de produits.

<sup>20</sup> M. Saint-Germès pouvait dire : « Il faut songer à un appui fiscal et à un appui financier pour persuader les grandes entreprises françaises de créer des succursales sur le sol algérien. Il s'agit en somme d'une décentralisation de l'industrie française et de rien d'autre. » (*Industrialisation de l'Algérie.*)

tous les centres vitaux à partir desquels peut s'industrialiser un pays sans que la mise en marche réelle se fasse doit conduire à une sorte de paralysie générale. Les mouvements de capitaux ne font que confirmer ces données.

Les groupes financiers.

Le fait le plus remarqué depuis dix ans en Afrique du Nord est un énorme afflux de capitaux privés. Or ces capitaux sont dans une proportion écrasante des capitaux flottants. Les rats ont quitté le navire — qui refuse toujours de couler — mais l'Afrique du Nord n'est pour eux qu'un canot de sauvetage [335] momentané. Sur la faible part des capitaux qui se sont investis, une très forte proportion s'est dirigée vers les entreprises de transaction qui permettent de rapides et fructueux profits sans aucun risque, et non pas de production. Il s'agit d'une tendance générale en Afrique du Nord que nous pouvons préciser ; sur les crédits consentis en Algérie — pays de structure économique déjà ancienne — 54,9 % vont au commerce, 15,6 % à l'agriculture et 26,8 % à l'industrie, alors qu'en France 65,7 % des crédits vont à l'industrie, 4,7 % à l'agriculture et 27,4 % au commerce. Le pourcentage est donc inversé et dans les protectorats les différences seraient plus brutales encore. Au Maroc, sur 14,1 milliards investis en 1948, 5 milliards seulement allaient se fixer dans des secteurs productifs. Fait plus grave encore, il y avait la même année 46 milliards de capitaux flottants inactifs. Nous savons par une enquête du Ministère de la France d'Outre-Mer que les sociétés installées dans les territoires d'Outre-Mer drainent chaque année 50 millions de francs-or à partir de l'épargne française. Ces capitaux sont des capitaux de spéculation. Cette fièvre d'après guerre en Afrique du Nord se concrétise très visiblement dans le rythme et les méthodes d'édification d'une ville comme Casablanca. M Pierre George remarquait que son « développement urbain est d'autant plus vigoureux que les investissements industriels qui y sont domiciliés procèdent plus de spéculations de caractère international que d'un simple programme de mise en valeur du Maroc »<sup>21</sup>.

Casablanca qui comptait 25.000 habitants en 1912, 300.000 en 1943, en compte 700.000 en 1952. La valeur des constructions actuelles est de plus de 10 milliards ; au mois de février 1952, le mouvement de construction atteignait 2.460 millions. Ces investissements représentent une surface bâtie de 91 000 m<sup>2</sup> et 1.264 logements nouveaux (780 logements européens et 84 logements marocains). Les établissements industriels qui étaient 534 en 1938 sont 2.035 en 1949. Casablanca est une ville neuve avec, précise Pierre George, « tout ce que l'expression compte de sens : ville récente et ville de spéculation contemporaine. Mais par la présence partout sensible de l'accumulation de la population marocaine, par le voisinage de sa nouvelle Médina et de ses Bidonvilles, elle se différencie de la ville d'Amérique du Nord plus semblable aux villes mixtes de l'Amérique indienne, aux cités brésiliennes où s'affrontent les audaces des grandes affaires et les entassements aux espoirs incertains des masses rurales en voie de prolétarisation ».

La division brutale de la ville en deux, ville des privilégiés et ville des « non privilégiés » est l'aboutissement logique et concret d'une ségrégation économique absolue ; nous avons [336] constaté que la part des capitaux autochtones dans la masse boursouflée des capitaux de spéculation est pratiquement nulle ; nulle également la participation aux affaires elles-mêmes. Reste donc la part quasi totale des capitaux français et des capitaux étrangers. Laissant provisoirement de côté ces derniers, cherchons à préciser l'origine et l'organisation structurelle des capitaux français en Afrique du Nord.

Au début de la colonisation, les capitaux venus de province furent importants : les grands ports les premiers s'implantèrent dans ces pays. Bordeaux et Nantes, les ports de la façade atlantique, envoyèrent des capitaux ; Marseille également et ensuite Lyon.

---

<sup>21</sup> Pierre GEORGE : *La Ville* (P.U.F. 1952).

Mais avec l'accélération des investissements, c'est Paris qui a pris la tête. Même actuellement, la province ne serait pas négligeable. Ainsi Air-France entretient trois services par semaine avec Bordeaux et Marseille, deux avec Lyon<sup>22</sup>.

La concentration de tous les intérêts s'est faite peu à peu, plus rapidement dans un pays de colonisation récente comme le Maroc, donc à une époque d'emprise plus absolue des monopoles en un petit nombre de mains. Actuellement, quelques groupes financiers aux interrelations multiples — constituant un milieu unique, celui de la haute finance — contrôlent toutes les affaires-clés de l'Afrique du Nord. Nous avons voulu donner un aperçu qui est loin d'être complet (l'Algérie, pays de structure économique plus ancienne et plus diversifiée, n'apparaît à peu près jamais). Nous le considérons comme une première approximation de la structure de ces groupes financiers en Afrique du Nord.

LA BANQUE DE L'UNION PARISIENNE : entretient des rapports difficiles à déceler avec la « Société générale de Belgique ». Nous grouperons autour de ce puissant organisme bancaire ce qu'il est convenu d'appeler la Banque protestante qui lui est étroitement associée.

I. — LA BANQUE DE UNION PARISIENNE, par sa filiale LA COMPAGNIE MAROCAINE [en fait, filiale de Schneider].

Ses participations sont :

Industrie : Charbonnages Nord-Africains ; Énergie électrique Maroc, Société minière du Haut-Guir, 5 % du plomb et 5 % du zinc ; Mines d'Aouli (Peñarroya) ; Cie africaine des explosifs [filiale de la Sté suisse d'explosifs] ; Mines de Bou Ksour [Bou Skour] (avec Mirabaud) ; Sté Marocaine de travaux publics et d'exploitation de carrières<sup>o</sup> ; Sté Marocaine d'entreprises ; Cie d'Agadir.

Transports : Chemins de fer du Maroc ; Chemins de fer du Maroc Oriental ; Sté du port de Tanger.

Agriculture : Sté de culture et d'élevage ; Saupiquet-Maroc ; Sté [Cie] Marocaine vinicole ; divers qui en font le plus gros propriétaire foncier.

[337] BANQUE INDUSTRIELLE D'AFRIQUE DU NORD (avec Worms, la Banque d'Indochine et la B.N.C.I.-Afrique), filiale Banque de l'Algérie.

Madragues tunisiennes (avec Français du Maroc) ; Sté Marocaine de l'Atlas occidental ; Messageries africaines, ; Sté de l'Ouenza.

MIRABAUD et NERVO par Mokta-el-Hadid

*En Tunisie* : Cie des phosphates de Gafsa (Hottinguer, Nervo, Saint-Gobain) ; Cie agricole de Sfax-Gafsa, Sté du Djebel-Djérisa (fer) (Mallet) ; Chemins de fer tunisiens ; Sté industrielle d'acide phosphorique, Hyperphosphates Reno ; Cie Tunisienne de navigation ; Sté Hôtelière Sfaxienne ; Sté commerciale tunisienne (Djérisa), contrôlée par la Sté d'affrètement et de commissions [SCAC] ; Sté des Salines de Sfax.

*Au Maroc* : Sté générale d'entreprises au Maroc [SGE+GTM+Fougerolle] ; Sté anonyme chérifienne d'études minières (S.A.C.E.M.), avec B.R.P.M. et Glaoui (mines d'Imimi)[Imini] ; Sté chérifienne de recherches minières. Participations à l'Issougrî et Bou-Ksour [sic : Skour] ; Sté de recherches minières de Talsint ; Sté des mines des Aït Abbas ; Sté des mines de Rehamna ; Sté française de distribution des pétroles du Maroc ; Sté africaine des pétroles ; Sté autonome chérifienne des carburants ; Sté marocaine d'approvisionnements industriels, Banque commerciale du Maroc (groupe Hersant [sic : Hersent] C.I.C.) ; Sté marocaine des Plantations de Lalla Ito (Casablanca).

*En Algérie* : Cie algérienne (Mallet-Vernes) (70.000 ha et plus de 20 Md de bilan annuel) (France, Algérie, Maroc, Tunisie, Syrie, Liban, 52 succursales en 1939), contrôle toute l'économie algérienne ; Cie algérienne de Crédit et de Banque ; Sté Financière

---

<sup>22</sup> Observation de M. Labasse (*op. cit.*).

Nord-Africaine (industries) (Sté algérienne de produits chimiques et d'engrais ; Sté de recherche et d'entreprises industrielles et chimiques), Sté du Chettaba ; Mokta-el-Hadid, Ouasta et Mesloul, Cie foncière et immobilière de la Ville d'Alger.

HOTTINGUER — MALLET — VERNES — NEUFLIZE :

Sté d'exploitation minière Sidi-Bou-Aouane (plomb) ; Sté des Mines Fonderies tunisiennes.

Sté de Crédit Foncier Colonial et Banque (Schneider), Sté pour le Financement du Commerce et de l'Industrie (SOFIDUC) ; Sté générale Financière Transafricaine ; Sté Africaine des Pétroles ; Cie Africaine de Travaux Publics et d'Exploitation de Carrières, Saupiquet-Maroc ; Sté Financière, Industrielle, Métallurgique et Minière du Maroc ; Recherches minières du Falta ; Mines de fer de Beni Aïcha ; Sté des Mines d'Entifa ; Sté le Molybdène (Azégour [*sic* : *Azzegour*,] Maroc) ; **Cie privée marocaine** ; Sopacof.

Air liquide (Tunis et Sfax) ; Groupement financier et commercial du Maghreb ; les Entrepôts Lachèvre ; les Entrepôts africains ; Etlafrique.

Filiale « Cie privée marocaine », qui a une participation de 25 % dans la Sté européenne industrielle pour le Maroc.

II. — LE GROUPE ROTHSCHILD : représenté par la Sté Peñarroya et par les filiales des Chemins de Fer du Nord :

PEÑARROYA en Tunisie, 92 % du zinc et 30 % du plomb (Sté l'oued Maden ; Sté des Mines du Djebel-Ressas ; Sté Tunisienne Minière et Métallurgique (Wendel-Mirabaud) ; Sté des Phosphates tunisiens et des Engrais et des Produits Chimiques (15 % des phosphates), Sté de recherches et d'études minières en Tunisie ; Sté pour l'utilisation des lignites en Tunisie.

Au Maroc : Mines d'Aouli (25 % du plomb) avec B.R.P.M. ; Sté Minière de l'Atlas marocain ; Sté Peñarroya Zellidja, avec Walter et New-Mont Mining C<sup>o</sup> ; Sté franco-chérifienne de navigation ; Sté minière des Gundafis [*sic* : *Gundafa*], Chantiers et ateliers du Maroc [*ex-Huyghe*] ; Sté chérifienne de gérance et de banque ; Cie Générale Transaharienne.

[338]

III. — Ce groupe est lié à l'OMNIUM NORD-AFRICAIN qui est le plus gros trust minier du Maroc :

OMNIUM NORD-AFRICAIN. GROUPE ÉPINAT : Sté Minière de Bou-Azzer et du Graara (tout le cobalt et tout l'amiante marocains) ; Sté Métallurgique et Chimique Nord-Africaine ; Sté de Prospection et d'Études Minières ; Cie de Tifnout Tiranimine (liée à Paris-Pays Bas) ; Sté Cherifienne de Produits du Naphte (liée à Paris-Pays-Bas) ; Sté Minière et Métallurgique d'Aoulouz ; Sté Marocaine de Machines Agricoles (liée à Paris-Pays-Bas) ; Ste France-Auto (liée à Paris-Pays-Bas) ; Transports Miniers et Automobiles ; Auto Marocaine, Transports Automobiles du Sous : Cie Minière du Maroc ; Sté Marocaine d'Études Sidérurgiques ; Sté Minière des Aït Abhas, ; Sté d'Études pour l'équipement minier et industriel (S.E.P.E.M.I.) ; Sté d'Études et d'Initiatives pour la mise en valeur du Sous.

IV. — Enfin, le Marquis de Carabas du Maroc :

LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS (liée aux Rothschild au Maroc et en Amérique du Sud, ainsi qu'à Lazard). Confondu avec la Banque d'Indochine, a absorbé Worms au Maroc ; par sa filiale la Compagnie Générale du Maroc fondée en 1912 est le principal groupe installé au Maroc. Il est lié à l'Omnium nord-africain. Ses participations sont les suivantes :

Banque : Banque d'État du Maroc.

Divers : Banque Marocaine, Sté d'habitations au Maroc, filiale l'Énergie électrique ; Cie immobilière franco-marocaine ; Sté générale d'entreprises au Maroc (Nervo).

Mines : Omnium marocain.

Transports : Cie des Chemins de fer du Maroc ; Cie des Chemins de fer du Maroc oriental ; Tramways et autobus de Casablanca ; Sté Chérifienne du matériel industriel et ferroviaire ; Sté France Auto (Omnium nord-africain) ; Cie générale des transports et du tourisme au Maroc ; Auxiliaire de transports automobiles ; Sté des transports miniers (filiale de l'Omnium nord-africain) ; Auto-Marocaine (filiale de l'Omnium nord-africain) ; Transports automobiles du Souss (filiale de l'Omnium nord-africain) ; Sté du port de Tanger, Sté du port de Port-Lyautey, Rabat-Salé et Casablanca.

Industrie : Charbonnages Nord-Africains ; Sté chérifienne produits du naphte (filiale de l'Omnium) ; Sté chérifienne des pétroles (avec B.R.P.M.) ; Sté marocaine pour l'équipement industriel automobile et agricole ; Syndicat des pétroles du Maroc ; Sté marocaine de distribution d'eau gaz et d'électricité (avec la Lyonnaise des eaux) et ses filiales (Cie Fasi d'électricité, Sté d'électricité de Marrakech ; Sté d'électricité de Safi ; Sté d'électricité de Mazagan ; Cie Electra Hispano-Marroqui ; Sté d'applications électriques des Zenathas Fédala ; Énergie électrique du Maroc ; Sté chérifienne d'Énergie ; Cie d'éclairage et de force au Maroc ; Hydraulique Afrique, Sté des carrières marocaines ; Sté des chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc (avec Lafarge) ; Sté marocaine de machines agricoles (filiale de l'Omnium) , Sté générale d'études et de travaux d'irrigation au Maroc ; Sté d'études électrique et hydraulique du Maroc (filiale Énergie électrique).

Mines : Sté chérifienne d'exploitation d'ouvrages maritimes ; Sté d'études pour l'aménagement du Haut-Sébou ; Sté d'études minières de l'Ouarzemine ; Sté d'études et d'entreprises minières du Tadla ; Cie du Tifnout Tiranimine (filiale de l'Omnium) ; Sté minière de Bou Azzer et du Graara (filiale de l'Omnium) ; Sté minière et métallurgique d'Aoulouz (filiale de l'Omnium).

Agriculture : Sté des Moulins du Maghreb ; Sté des Pêcherie et conserves alimentaires ; Sté marocaine d'exploitations forestières ; [339] Sté marocaine de cultures et d'entreprises ; Sté de Régie cointéressée des tabacs du Maroc, Sté des brasseries marocaines (avec le groupe Bemberg).

Avec le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE ; CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET TUNISIE : Cie immobilière Franco-Marocaine (avec la participation de l'État chérifien).

Avec la BANQUE D'INDOCHINE, la CIE GÉNÉRALE DES COLONIES, la STÉ FINANCIÈRE POUR LA FRANCE ET LES T.O.M. [SOFFO], qui contrôle. la Sté Indochinoise de cultures tropicales qui vient de transférer ses dommages de guerre au Maroc : Sté générale du Sous, Sté nord-africaine de financement et de participation, T.A.I. ,Sté des Textiles africains (Texaf), Rabat, Sté d'Études des Ciments de l'Est Algérien ; Mines de la Lucette, d'Aïn Kerma (avec [Metal Smelting C°, Ltd](#)) ; Sté des Domaines Algériens ; Lesieur (Afrique) ; Hachette (Afrique) ; Salines de Sfax-Djibouti-Madagascar qui dépendent des Salines du Midi et Djibouti (Indochine, Mallet, Mirabaud), Raffineries de Saint-Louis contrôlent la Cie Sucrière Marocaine (Lebaudy-Béghin) ; Sté Marocaine de Distillation et Rectification.

Ayant insisté sur le fait que, par leur présence, ces groupes financiers stérilisent un terrain où se développerait normalement une industrie saine, source d'enrichissement et de mieux-être général, on nous opposera pourtant que, quoique orientés vers des spéculations égoïstes, ces intérêts sont la source de distribution de salaires qui ne sauraient être négligés. Or, au mieux, la situation des employés nord-africains de ces entreprises serait celle de n'importe quel prolétariat ; mais cette situation est fort éloignée du mieux.

Nous avons indiqué le nombre infime d'ouvriers employés, surtout en regard de l'offre de la main-d'œuvre. Les salaires, toutes choses égales, sont très inférieurs aux salaires distribués dans la métropole. En Tunisie, les salaires agricoles qui étaient de 8 francs par jour en 1938, sont aujourd'hui de 140 et 160 francs, un manœuvre est payé 43 francs de l'heure en 1950 (314 francs par jour). Dans les mines, les manœuvres de

fond touchent 337 fr. 60 par jour. En outre, plus de 40 % des ouvriers sont européens, alors que les Européens ne figurent que pour 8% dans la population. Les organisations syndicales ? Sous la pression des colons, le droit syndical ne serait accordé au Maroc qu'à condition que les travailleurs agricoles en soient exclus et que la moitié des membres des conseils syndicaux soient français. Les dirigeants sont systématiquement arrêtés et envoyés en résidence surveillée dans le sud.

Les deux idées fondamentales à retenir sur l'industrialisation en Afrique du Nord à son stade actuel sont :

1° Son faible niveau d'activité réelle comparée aux possibilités du pays et des sociétés qui s'y sont installées ; donc son niveau d'emploi absolument disproportionné aux offres de main-d'œuvre ;

2° La mainmise par des sociétés françaises sur tous les secteurs de l'industrie, donc impossibilité pour une industrie autonome de se développer, ceci aboutissant à une ségrégation économique rigoureuse.

[340] Le rôle des investissements publics.

Peut-on en dire autant de l'équipement, partout visible, effectué par l'État sur fonds publics ?... Nous avons déjà entrevu le rôle de l'État dans l'hydraulique agricole, la modernisation du paysannat et la Recherche Minière ; le sens que l'on peut donner aux interventions de l'État dans l'économie nord-africaine est ambigu. Il nous est possible d'apprécier son ampleur, égale et souvent supérieure aux efforts des particuliers. La visite même la plus rapide à ces pays nous le montre partout actif dans sa création mais à qui profitent ces investissements consentis à l'aide de fonds dont la source est à chercher dans l'impôt autant que dans l'emprunt ?

Si nous jugeons l'économie nord-africaine actuelle, la réponse ne fait aucun doute : nous savons la part que les intérêts privés ont dans cette économie et la part que les autochtones peuvent considérer comme leur étant favorable. Un équipement moderne et efficace sera profitable dans les mêmes proportions aux uns et aux autres ; et, par un processus d'accumulation bien connu, le développement de l'économie qui en résultera renforcera d'autant les profits des plus puissants. Mais, même pour cette moindre part, ces investissements d'équipement général intéressent le plus grand nombre ; ce que nous ne disions que rarement de l'action des particuliers. Que les services qui en résultent soient inversement proportionnels au nombre — énorme pour quelques privilégiés, minime pour la masse de la population — la proportion n'annule pas le chiffre absolu de services qui revient au plus grand nombre.

Par ailleurs, l'État nous incite à considérer son action d'une façon dynamique et non pas comme nous venons de le faire. On parle de la promotion des populations nord-africaines et des pays eux-mêmes à un stade supérieur par une évolution continue et progressive. Il serait alors erroné de décrire longuement comment routes et voies ferrées, lignes aériennes et ports, électricité, gaz et eau ont été établis, en fonction et à l'usage de la colonisation. Malséant de demander en quoi les millions dépensés à relever d'une façon admirable les moindres virages de la route peuvent émouvoir le fellah qui pousse son âne devant lui dans la poussière des bas-côtés ; ou si l'on pense que l'habitant des bidonvilles soit intensément attentif au développement du réseau téléphonique et aux fréquences de départ sur les aérodromes<sup>23</sup> ..

[341] Nous ne demandons pas mieux que d'envisager l'effort d'équipement fait dans ces pays dans cette perspective « dynamique ». Notre jugement sur les investissements publics est même étroitement lié à la réalité de perspectives où les musulmans d'Afrique du Nord se serviraient aussi activement que les Européens du téléphone ; et où, par conséquent, tous les investissements consacrés à l'équipement du pays seraient aussi

---

<sup>23</sup> N'insistons pas, et renvoyons le lecteur insatisfait aux considérations très fines de Paul Mus sur la route vietnamienne. Paul Mus : *Vietnam, sociologie d'une guerre* (Ed. du Seuil) et *Esprit*, mars 1952.

des investissements d'intérêt général. Au contraire, les privilèges continuant à s'exacerber, la rupture (les événements de Tunisie le prouvent au moins clairvoyant) serait complète et la France ne tirerait aucun bénéfice des sommes dépensées là-bas. Les investissements d'État posent donc un problème *politique* et l'ambiguïté qui leur est inhérente est l'ambiguïté même de cette politique.

Chiffrer l'importance des investissements publics en Afrique du Nord ne présente probablement pas des difficultés aussi insurmontables que pour les investissements privés. Ce n'est pas pour autant une entreprise directement réalisable. En effet, si les budgets sont consultables, il reste que les sommes qui figurent sous certaines rubriques telles que dépenses militaires ont pu être employées utilement, et inversement que les investissements se confondent bien souvent avec des dépenses de fonctionnement pur et simple ; que le franc ayant connu une suite de dévaluations, il est difficile d'apprécier la réalité des dépenses successives. Les chiffres que nous pouvons donner ne sont donc que des estimations très générales même lorsqu'ils sont pris aux sources officielles<sup>24</sup> ; ces estimations sont d'ailleurs d'une précision suffisante pour ne laisser aucun doute sur les conclusions qu'il convient d'en tirer.

Ainsi estime-t-on les investissements publics et semi-publics au Maroc à 500 milliards de francs 1950 ; les seuls investissements sur ressources du budget général depuis quarante ans s'élèvent à 300 milliards environ de francs 1950, les investissements semi-publics faisant la moitié à peu près des investissements publics.

En Algérie, les emprunts successifs pour « grands travaux » donnent une idée de l'effort entrepris (emprunts de 1908, 1912, 1916, 1918, 1923). Le montant global de ces emprunts atteignait, en 1937, 5 milliards de francs ; de même en Tunisie en 1892, emprunt de 184 millions ; 1902 : 40 millions affectés aux chemins de fer ; 1907 : 75 millions : chemins de fer, route, achat de terre pour la colonisation ; 1912 : 90 millions : chemins de fer ; 1920 : 173 millions : chemins de fer, routes et terres ; 1932 : 170 millions, idem ; 1937, 1939 : 66 millions. Certains de ces emprunts sont consentis par le Crédit foncier. Au Maroc, plusieurs ports dont celui de Casablanca ont été construits à l'aide des emprunts de 1914 (170 millions) et 1920 [342] (344 millions). Le rythme de ces investissements<sup>25</sup> est intéressant à examiner. En 1939 pour l'Afrique du Nord, 1.413 millions ; 1.332 millions en 1941 ; 2.056 millions en 1943 ; 4.814 millions en 1945 et 10.405 millions en 1946. Le volume des investissements étant évidemment faible avant guerre (compte tenu bien entendu des dévaluations) ; l'effort est devenu réel avec l'entrée en application du Plan d'Équipement et de Modernisation : 65,1 milliards en 1949, 77,2 milliards en 1950 et 86,2 milliards en 1951. Pour le Maroc qui était loin d'être le pays le plus défavorisé, on estime (assez largement semble-t-il) les investissements de 1914 à 1938 à 8 milliards de francs 1950 par an et 14,5 milliards par an de 1945 à 1949, ce qui est déjà presque le double ; or, en 1949, l'équipement de ce pays absorbait 21,3 milliards ; 25,7 milliards en 1950 et 26,5 milliards en 1951.

La progression de l'effort est aussi spectaculaire pour l'Algérie et la Tunisie : 43,5 milliards en Algérie en 1951 contre 1,6 milliard en 1945 et 4,8 en 1946 ; 16,2 milliards pour la Tunisie (1951) contre 2 en 1946. Au total, dans les quatre dernières années, 400 milliards ont été investis en Afrique du Nord. Il s'agit là de crédits budgétaires<sup>26</sup>, les plus faciles à comparer. La moitié environ de ces sommes sont fournies par la métropole.

Ainsi sur 88 milliards en 1949, la contribution métropolitaine s'élevait à 47,7 milliards et en 1950 sur 106 milliards, 61,7 sont fournis par la France.

Ces investissements sont plus du double du secteur privé puisque ceux-ci sont officiellement estimés à 30 milliards en 1949 et 40 milliards en 1950.

---

<sup>24</sup> Ce qui est le cas de la quasi totalité des chiffres cités.

<sup>25</sup> Investissements budgétaires.

<sup>26</sup> On peut chiffrer à 40 milliards en 1948 et 122 milliards en 1951 le total des investissements faits sous contrôle administratif.

Il est possible de préciser davantage encore leur importance relative ; les investissements publics dans les Territoires d'Outre-Mer constituent 1/8 des investissements totaux (Métropole + T.O.M.) et l'Afrique du Nord depuis 1948 absorbe la moitié des investissements ouverts aux T.O.M. Investissements financés par prêts à long terme (entre autre *[sic]* la contre-partie de l'aide Marshall) et autorisations d'emprunt (dont nous avons signalé les principaux). Les emprunts sont placés sur le marché métropolitain ; ainsi, pour le Maroc, on estime à 75 % la part des capitaux français et 25 % celle des capitaux marocains dans le financement de l'équipement du pays de 1914 à 1938.

On doit donc faire remarquer que les dévaluations successives du franc ont été très favorables à ces pays et très défavorables à l'épargne française.

Il n'est pas question de passer en revue l'utilisation qui a été faite de ces sommes, il nous faudrait faire une description [343] générale de l'Afrique du Nord. Disons que les travaux d'équipement ont transformé l'Afrique du Nord : un pays moyenâgeux est devenu un pays moderne. Cette transformation est une œuvre publique réalisée avec des fonds d'État. Il serait très intéressant de voir comment se sont répartis ces fonds entre les différents secteurs de l'équipement.

Il est assez difficile de chiffrer exactement le coût des travaux d'hydraulique agricole, les barrages servant à l'équipement électrique, certaines sommes sont portées sous cette rubrique. Nous pouvons remarquer que l'hydraulique plus l'énergie électrique retiennent 60 à 75 % des sommes consacrées à l'équipement économique qui englobe 70 à 80 % des sommes totales investies. C'est dire l'importance de ces postes ; nous savons par ailleurs comment les intérêts privés s'opposent bien souvent à leur utilisation rationnelle ou la négligent.

Le second poste important dans l'équipement économique est constitué par les chemins de fer ; ceux-ci sont surtout utilisés pour l'évacuation des matières pondéreuses — minerais, charbon, vin. Dans ces conditions on accepte difficilement que les chemins de fer tunisiens se trouvent en déficit d'un milliard par an (soit 1/20e du budget tunisien), que ce déficit — qui représente plus que l'ensemble des crédits d'entretien des routes — soit payé par la masse des contribuables parce que la « Compagnie des Phosphates », dont les administrateurs siègent au Conseil d'Administration des Chemins de fer, s'oppose à l'élévation des tarifs qui risque de réduire la marge de leurs profits. Ceci à titre d'exemple ; le fait fondamental pour justifier les crédits publics affectés à l'équipement de base reste que cet équipement profite rapidement au plus grand nombre et non à une poignée d'intérêts particuliers. Ainsi au Maroc, la construction de 45 000 kilomètres d'excellentes routes représentant un investissement de l'ordre de 45 milliards ne nous paraît ni bon ni mauvais en soi, la question étant : qui utilise, qui utilisera cette route ?

D'autres rubriques des investissements se prêtent moins facilement à des spéculations sur un avenir compensateur. Ces rubriques de classement sont malheureusement peu significatives dans les secteurs qu'il nous intéresserait le plus d'analyser. Par exemple, il est entendu que la rubrique équipement culturel et social doit englober environ 20 à 25 % des crédits. On fera donc entrer le nombre de kilomètres d'adduction d'eau qu'il faudra dans cette rubrique jusqu'à ce que l'on obtienne les 25 % désirés.

#### [SCOLARISATION]

Pourtant on s'aperçoit que si la production d'électricité a doublé depuis 1946, celle de minerais non ferreux triplé, la population scolaire est passée, suivant les estimations les plus optimistes, de 620.000 à 850.000 — en réduisant la journée scolaire de moitié. En Algérie, dans les écoles primaires, on fait passer ainsi le double d'élèves dans le même nombre de classes, En Tunisie, 16% à peine de la population d'âge scolaire

fréquentait en 1949 les écoles pri- [344] maires ; 1 Tunisien sur 134 reçoit une instruction technique et professionnelle. Dans l'enseignement secondaire, en 1949, on comptait 2.962 Tunisiens musulmans dont 186 jeunes filles. Le rapport entre enseignement primaire et secondaire s'établit donc à 1 pour 45 alors qu'il est en France de 1 pour 5. Au Maroc<sup>27</sup>, la même année, la population scolaire comptait 45.00 Européens dans les écoles primaires et 10.000 dans les lycées, soit 17 % de la population européenne (avec pour chaque élève un crédit de 44.000 francs) ; 99.700 musulmans dans les écoles primaires et 1.450 dans les secondaires, soit 1,2 % de la population musulmane, avec un crédit moitié moindre par élève (22.000 francs).

Doté de ces 1,2 de pourcentage de population scolaire, le Maroc se situe très loin derrière l'Irak (4,4 %), le Congo belge (8,1 %), la Turquie (9,3 %), le Brésil (11 %).

En Tunisie, sur les 16 % de musulmans dans les écoles primaires (pourcentage par rapport à la population d'âge scolaire), on compte à peine 3 % de filles. Le pourcentage n'est pas plus élevé en Algérie et au Maroc. Or, on considère généralement le rapport filles-garçons comme indicatif de l'évolution d'un pays<sup>28</sup>. M. Peyrouton\*, lorsqu'il était résident général, déclarait : « Nous ne voulons pas de techniciens supérieurs.. Il n'y a pas de faute plus grave que de faire des diplômés pour les rejeter ensuite. »

\*

Une analyse détaillée de la répartition par poste des crédits d'investissement n'est pas possible ici ; nous avons indiqué certain ordre de grandeur. Les résultats, dans le domaine, particulièrement cher aux Nord-Africains, de l'enseignement, sont dérisoires. On comprend bien que le choix de faire porter l'essentiel de l'effort d'équipement sur d'autres postes est un choix politique. Nous sortirions du cadre de cet article si nous voulions déceler comment les intérêts privés influent sur la politique suivie par les gouvernements nord-africains pour parvenir à leurs fins ; nous avons indiqué que leur influence n'est pas également forte, le colonat étant, par sa présence active, omnipotent. Par exemple, les industriels auraient intérêt à la formation, par l'enseignement technique, d'ouvriers qualifiés. Le sens même de notre analyse nous oblige, après avoir reconnu la valeur absolue des investissements publics, à n'attacher de signification qu'aux résultats qu'ils permettent d'obtenir. Nous rendons responsables les intérêts privés d'avoir détourné les fonds publics des objectifs que la nation s'était fixés dans ces pays.

Ceci d'autant plus que les milliards déposés sont le fruit de l'impôt et de l'épargne dans la Métropole et dans les pays [345] eux-mêmes. Nous savon qu'en France, l'assiette de l'impôt repose sur la masse des salariés.

Dans les pays eux-mêmes. les spécialistes des finances nous objectent « une répugnance invincible des habitants à l'impôt direct » pour faire porter la masse de l'impôt sur l'indirect ; il pèse donc de tout son poids sur les autochtones et les salariés européens et n'atteint qu'à peine la minorité exploiteuse. Le régime de l'impôt est si favorable que les capitaux flottants viennent s'y entasser comme nous l'avons indiqué.

Que la Métropole finance la promotion intellectuelle, technique et culturelle des générations montantes de l'Afrique du Nord pourrait paraître abusif aux Français ; actuellement, ils financent surtout un équipement très onéreux qui profite presque exclusivement à des intérêts particuliers.

Nous en arrivons à ce que la France dépense largement pour que se crée une situation intolérable de ségrégation et d'oppression économique consolidée par les fonds publics et dont la stérilisation des intelligences doit prolonger le régime.

---

<sup>27</sup> Rapport du Conseil économique et social de l'O.N.U.

<sup>28</sup> Le rapport de l'O.N.U. note à ce sujet que les dix pays ayant le pourcentage le plus bas sont des pays colonisés.

Ségrégation économique et oppression culturelle engendrent un racisme odieux qui nous sera rapidement retourné sous forme de xénophobie : est-ce là l'intérêt de la France ? On s'explique que l'opinion française affiche vis-a-vis des questions coloniales un scepticisme teinté de dégoût, car les profits secondaires que la masse des Français retire de ces pays est sans commune mesure avec les sacrifices en argent et en hommes qui leur sont imposés. Les régimes douaniers paraissent assujettir ces territoires à la Métropole, mais ce sont les mêmes intérêts privés qui en tirent avantage. Si nous pensons que la législation qui régit les échanges entre ces pays et la Métropole aggrave un état déjà peu enviable, les responsabilités devront être cherchées du même côté. À travers la législation douanière, le style du commerce extérieur de ces pays est à la fois l'expression de leur situation économique et la manifestation générale des exactions particulières.

Nous terminerons donc cette analyse par quelques remarques sur les échanges des pays de l'Afrique du Nord.

#### Caractères spécifiques des échanges du Maghreb.

Le régime douanier n'est pas le même pour les trois pays du Maghreb. En Algérie, les produits français ont pu entrer en franchise dès 1867 et l'union douanière complète depuis 1884 n'exclut que le tabac et les allumettes (qui, en Algérie, ne sont pas l'objet d'un monopole). En Tunisie, la France jouit d'abord du traitement de la nation la plus favorisée ; c'est seulement en 1898 qu'un régime privilégié fut assuré aux objets importés de France avec franchise pour certains d'entre eux. La loi [346] de 1928 instaure une franchise douanière, sauf pour les vins qui sont contingentés, le tabac et le sel. Au Maroc, la situation est différente ; la France a été forcée de respecter l'acte d'Algésiras qui établit l'égalité entre les États signataires pour toutes les importations du Maroc. Ce pays est resté ouvert avec un droit de 12,5% *ad valorem*<sup>29</sup>.

Ces régimes douaniers sont complétés par le monopole du pavillon : le transport des voyageurs et des marchandises entre la France et l'Afrique du Nord ne peut se faire que sur bateaux français. Ce monopole, s'il paralyse les échanges des pays, est évidemment d'un immense profit pour les Compagnies privées de navigation.

Pour ne donner qu'un exemple : le groupe *Fraissinet* qui fait 12 % du tonnage français est lié à l'affaire de l'Enfida par M. Cazalet (capitain marseillais — Mallet — Mirabaud). *Fraissinet* contrôle, ou est lié, à Paquet\* (qui possède des chaînes d'hôtels en A.F.N. et des cultures maraîchères), Cie Navigation mixte, Cie Navigation Faure, Cie Delmas-Vieljeux, Cie Chambon, Chargeurs Réunis (*Lazare [sic : Lazard]*), etc.

Les conséquences de tout ceci se marquent bien dans la balance commerciale du Maghreb.

Au premier examen, la balance commerciale de l'Algérie nous révèle que les 3/4 de ses échanges se font avec la France et la quasi totalité avec la zone franc<sup>30</sup>.

	Zone franc	dont la France	Zone sterling	Zone dollar
Importations 1938	0,841	0,751	0,031	0,031
Importations 1949	0,835	0,779	0,019	0,074
Exportations 1938	0,877	0,835	0,049	0,19
Exportations 1949	0,833	0,761	0,075	0,02

Le statut particulier dont jouit le Maroc (celui d'Algésiras) lui accorde plus de souplesse dans ses échanges.

	Zone franc	dont la France
--	------------	----------------

<sup>29</sup> Les U.S.A. refusent d'acquitter ces droits. Procès France-U.S. à La Haye.

<sup>30</sup> La France livre 76 % des importations tunisiennes et reçoit 44 % de ses exportations.

Importations	0,681	0,606
Exportations	0,465	0,365

La différence des pourcentages entre les deux pays tendrait à prouver qu'un statut draconien n'est pas indispensable pour que l'Afrique du Nord ait un niveau d'échange élevé avec la France.

Le prix comparé de la tonne échangée donne une idée la nature de ces échanges.

[347] Pour le Maroc : la tonne importée valait 2.300 francs en 1938 contre 600 francs la tonne exportée. En 1949, la tonne importée : 59.700 francs contre 9.900 francs à l'exportation.

Pour la Tunisie : le prix de la tonne importée en 1951 [*sic* : 1938] est de 60.430 francs et exportée 12.360 francs, c'est-à-dire cinq fois moins ; en 1951, l'écart est encore plus grand : 66.810 à l'importation contre 9.710 à l'exportation. donc sept fois. Moindre, l'écart entre le prix de la tonne à l'importation et à l'exportation reste sensible pour l'Algérie aussi : 29.059 francs en 1948 contre 12.802 francs.

La nature des produits échangés nous fera mieux saisir les caractères spécifiques de ces échanges.

Les exportations agricoles constituent 83 % des exportations totales de l'Afrique du Nord. Dans le détail, les échanges se répartissent ainsi :

#### ALGÉRIE 1949

	Exportations	Importations
Energie	0.003	0.051
Matières premières et demi produits pour industrie		
Origine indus.	0.086	0.189
origine agric.	0.059	0.027
Matières premières et demi produits pour agriculture		
origine indus.	0.005	0.014
origine agric.	0.006	0.009
Moyens d'équipement pour agriculture	0.008	0.147
Moyens d'équipement pour industrie	0.001	0.035
Produits de consommation durables	0.009	0.094
Produits de consommation non durables		
pour alimentation humaine	0.785	0.251
autres	0.039	0.183

#### MAROC

	Exportations	Importations
Énergie		0,054
Matières premières et demi-produits	0,464	0,204
dont phosphates	0,2	
Produits de consommation	0,523	0,532
dont agriculture	0,372	
dont pêche	0,151	
Équipement industriel		0,19
Équipement agricole		0,02

Que l'on prenne le plus anciennement colonisé de ces territoires, ou le plus récemment, la répartition des différents postes reste comparable.

Aux exportations, des matières premières et des produits de consommation, aux importations, des demi-produits, des produits de consommation et depuis 1946 un

poste important d'équipement qui correspond à l'effort d'investissement. Ce [348] dernier sera analysé plus en détail. Mais mis à part ce poste au développement récent, la structure des échanges ne paraît pas s'être profondément modifiée depuis dix ans ainsi que le montre pour la Tunisie le tableau ci-dessous :

	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS			
	en %		en 1.000 t.		en %		en 1.000 t.	
	1938	1948	1938	1948	1938	1948	1938	1948
Mat. anim	0,04	0,19	12	0,038	0,06	0,085	18	4,5
Mat. vég.	0,29	0,318	245	416	0,69	0,34	520	222
Mat. minér.	0,14	0,0989	449	451	0,23	0,48	2.431	2.753
Prod. fabr.	0,53	0,565	102	131	0,02	0,89	107	189

Il y a évolution, mais bien toujours dans le même sens : pendant que l'exportation des minerais et phosphates double (de 23 % à 48 %), l'importation de produits fabriqués passe de 53 % à 56,5 %. Dans le cadre d'une évolution aux caractères permanents, un réel effort d'équipement, dont l'étude des investissements publics nous a donné la mesure, apparaît, si l'on considère certains postes pris isolément.

Pour l'Algérie, les importations de matériaux de construction se chiffrent à 214.754 quintaux en 1938 et 1.455.737 en 1951, les produits pétroliers 408.063 quintaux en 1938 et 7.093.936 en 1951, les fers et métaux 772.595 quintaux en 1938 et 1.775.208 en 1951, de même pour le sucre la progression est de 745.420 à 1.354.837 quintaux. Ce sont là évidemment des progrès spectaculaires ; à partir de très peu de choses il est vrai. Sur d'autres postes le progrès est au contraire anormalement lent. Pour les engrais : 651.675 quintaux en 1938 et 761.198 en 1951, les fils de laine : 2.455 en 1938 et 3.267 en 1951. Un examen équivalent pour le Maroc est intéressant pour pouvoir comparer un pays dont l'économie devrait être déjà différenciée et un pays neuf.

Tonnes	1938	1951
Matériaux	2.248	2.821.330
Fer et acier	17.437	206.404
Produits chimiques	8.625	28.359
Produits pétroliers	117.153	4.648.794
Fil de laine	286	825
Sucre	766.350	478.345

La progression des importations de matériaux, de fer et d'acier, de produits pétroliers, est indéniable. Les grands travaux (barrages) entrepris par le secteur public sont consommateurs de ces matériaux dans une proportion considérable. Cette analyse, encore qu'incomplète, des échanges. permet de confirmer des idées déjà familières. L'économie nord-africaine est du type colonial quant à ses structures profondes. Sans que cela soit encore sensible pour les populations, cette économie [349] acquiert, surtout depuis la Libération, les apparences d'une économie de pays neuf. Des poussées de croissance spectaculaires relèvent autant de la spéculation que d'un développement sain. Au centre de ce tourbillon, l'État développe le noyau solide mais coûteux<sup>31</sup> d'un équipement très efficace.

L'évolution actuelle de l'Afrique du Nord manifeste de nombreuses contradictions et rend chaque jour plus sensibles de graves conflits latents.

<sup>31</sup> Comme la couronne du roi dont l'enfant disait qu'elle était « petite mais coûteuse ».

Une pression démographique toujours plus vive oblige à une mécanisation de l'agriculture qui chasse de nouveaux ruraux inemployés, l'industrialisation permettrait de fixer ces masses flottantes, mais une véritable industrialisation est irréalisable dans le cadre des rapports coloniaux. À chacun des points de friction se fait sentir l'action néfaste d'intérêts particuliers qui rendent impossible toute tentative pour résoudre des problèmes d'une complexité et d'une acuité extrêmes. Intérêts du grand colonat, intérêts des sociétés métropolitaines, tous se liguent pour stériliser chaque effort fait dans le sens d'une promotion vers le mieux-être des Nord-Africains, vers un progrès difficile.

Seul l'État, comme il y parvient sur certains points limités, pourrait avoir une action déterminante, seule son intervention vigoureuse pourrait donner l'impulsion nécessaire à ces pays Et pour briser les liens étouffants d'intérêts trop puissants et trop peu contrebalancés.

Mais l'État est lui-même trop souvent l'instrument pur et simple de ces intérêts, soit qu'ils arrivent à influencer le gouvernement dans la Métropole même<sup>32</sup>, soit que localement, des liens trop étroits existent entre l'administration et les représentants des groupes financiers et du colonat.

Une politique à moins courte vue des colons ou industriels eux-mêmes, une politique moins intransigeante et ménageant mieux leur propre intérêt, est à exclure radicalement de nos hypothèses sur l'avenir de ces pays. L'exemple prouve, et pour ainsi dire les lois du genre, que le colonat, au risque de tout perdre, tentera toujours d'empêcher les ouvriers agricoles de se syndiquer (par exemple), les sociétés métropolitaines évinceront chaque fois, aussi timide soit-elle, une concurrence de la bourgeoisie autochtone. Au contraire voyons-nous de mois en mois les positions se durcir jusqu'à l'absurde.

La volonté aveugle de sauver l'intégrité de leurs privilèges entraîne les privilégiés dans un mouvement fatal. Afin de ne [350] rien céder de leur propre impérialisme, ils se raccrochent désespérément à un impérialisme trop puissant pour eux : l'américain. Les mêmes lois qui jouaient pour leur profit se mettent à jouer à leur détriment. Leur vaine rage éclate Il s'agit de savoir, lit-on dans *Marchés Coloniaux*<sup>33</sup> si le [Maroc] deviendra une colonie américaine ou s'il sera toujours considéré comme un protectorat dont la communauté atlantique, qui profite de son exceptionnelle situation, doit favoriser la promotion progressive. »

Sous le couvert de la stratégie anticommuniste<sup>34</sup>, ces féodaux sclérosés se trouvent rapidement évincés.

Un quotidien de langue anglaise est édité à Casablanca ; les Américains sont déjà plus de 30.000 au Maroc<sup>35</sup> ; des organismes comme l'« American Trade Association », animée par M. Robert Emeret Redes, et la « Mutual Security Agency » sont tout puissants. Et les mêmes de geindre : « Les bases chérifiennes prennent une importance telle dans la stratégie mondiale qu'on se demande... ». M. Robert Schuman est pris à partie pour avoir cédé ces bases sans aucune garantie<sup>36</sup>. L'entretien et les travaux sur

---

<sup>32</sup> Alors que cet article était achevé, un article excellent de Claude Bourdet paraissait dans *les Temps Modernes* (juin 1952) sur cette question. Nous y renvoyons nos lecteurs.

<sup>33</sup> 26 avril 1952.

<sup>34</sup> « La lutte contre le communisme a accentué son importance. Aujourd'hui la base aéronavale de Port-Lyautey, à 75 milles au nord de Casa, est une de nos principales têtes de pont pour la guerre contre les sous-marins, Des entrepôts navals s'étendent près des eaux abritées du port. En cas de guerre, Port-Lyautey constituerait une forte protection pour les convois à destination de l'Europe ou du Moyen-Orient. » (*Saturday Evening Post*.)

<sup>35</sup> On estime leur cadence d'arrivée à 1.000 par semaine. Civils, militaires et familles, les Américains seront bientôt 100.000 au Maroc, soit 1/8 de la population française.

<sup>36</sup> Aux U. S. A. et non à l'Organisation Atlantique. « Les Américains acceptèrent de supporter tous les frais et de remettre à la France les bases et tout leur matériel dès que serait passé le moment d'actuelle tension. L'un des négociateurs américains, s'élevant vers les sommets du cynisme, s'arrangea pour faire inclure une clause d'après laquelle « la fin du moment d'actuelle tension serait une date fixée en accord entre les deux parties » (*Saturday Evening post*.)

les six bases marocaines (Ben-Guépir, Louis-Gentil, Nouaceur, avec pipe-line sur Casa, Boulhaut et Sidi-Slimane) coûtent aux U.S.A. 2 milliards de francs par mois ; le trafic du port de Casablanca a augmenté de 25 % depuis le début de la construction des bases.

La puissance d'impact politique des U.S.A. suffit à leur ouvrir le Maghreb. Officiellement, il doit servir de base contre la Russie soviétique ; mais sous ce déguisement, l'installation militaire américaine ne précède-t-elle pas un classique rush de capitaux et de produits<sup>37</sup> ? Pour l'instant, les U.S.A. n'y investissent que très prudemment.

[351] Les sommes investies en Afrique du Nord sont sans rapport avec la puissance financière du capitalisme américain à son « stade suprême » ; ainsi en 1.000 dollars U. S. les investissements de ces dernières années se chiffrent par :

	1947	1948	1949	Total
Algérie	168			168
Tunisie	84	33	6.143	6.260
Maroc	704	185	116	1.005

Le seul gros chiffre, concernant la Tunisie, est aux sociétés pétrolières comme il est possible de s'en rendre compte en décomposant les investissements par secteurs :

	Algérie	Tunisie	Maroc
Agriculture			187
Pétrole	168	5.098	
Industries extractives			114
Industries mécaniques			531
Industries chimiques		1,128	
Industries textiles		33	
Banques			173
Total	168	6.259	1.005

Cette présence américaine rongant la présence française autorise à parler de démission nationale de notre part. Convenons — ce n'est pas une circonstance atténuante — qu'elle se fait sans gros profits pour ceux dont on attendrait qu'ils réalisent. La logique du système sur lequel ils se crispent conduit les privilégiés à leur négation ; mais ils risquent d'entraîner l'édifice dans leur chute. Après avoir, par le libre jeu de leurs appétits, créé une situation dangereuse en Afrique du Nord, nous les voyons, croyant sauver la mise, tenter de dépasser les contradictions locales en les incorporant au clash général entre socialisme et capitalisme<sup>38</sup>. Politique de gribouilles dira-t-on, mais dont tout un chacun fait les frais. Aujourd'hui des heurts graves troublent la vie de la Tunisie. L'opinion n'est pas informée ; les atermoiements et des déclarations platoniques détournent l'attention des intérêts réels qui sont en cause. Le temps n'a fait que considérablement amplifier la situation que stigmatisait Clemenceau à l'époque de la conquête de la Tunisie. Il s'attachait à montrer comment Rous- [352] tan « avait subordonné les intérêts nationaux à des intérêts particuliers. Dans l'affaire

<sup>37</sup> « Si la position stratégique du Maroc a de l'importance, il ne faut pas sous-estimer ses possibilités économiques. Un quart des approvisionnements mondiaux de phosphates et le tiers des approvisionnements de cobalt viennent des mines marocaines. Quand notre lune de miel avec la Russie prit fin, c'est au protectorat que l'Amérique s'adressa pour obtenir le précieux manganèse. Avec une minorité d'actions et une majorité de connaissances techniques, les sociétés américaines sont en train de développer les possibilités industrielles en compagnie des Français. Les mines de plomb de Zellidja, bon exemple de cette coopération, seront bientôt parmi les plus importantes du monde. (*Evening Post.*)

<sup>38</sup> Ainsi voyons-nous le gouvernement marchandier aux U.S.A. l'armée allemande contre la Tunisie.

du Bône-Guelma, il avait imposé au Bey d'assurer le monopole des chemins de fer à une seule Compagnie ; dans l'affaire de l'Enfida, second motif avoué de l'expédition, il avait appuyé la spéculation d'une société qui n'avait rien de plus pressé que de mettre le domaine en actions ; enfin dans l'affaire du Crédit Foncier, il avait tenu un langage comminatoire pour faire accepter, du reste sans succès, au Bey une banque qui, en consentant des hypothèques aux propriétaires fonciers tunisiens, les aurait fait passer sous la protection du drapeau français ». Et il concluait. « Je n'aperçois, dans toutes les entreprises dont j'ai parlé, que les hommes qui sont à Paris, qui veulent faire des affaires, gagner de l'argent à la Bourse<sup>39</sup> . »

L'opinion n'était pas plus informée qu'aujourd'hui et comme aujourd'hui, toutes les décisions importantes étaient prises dans une quasi clandestinité. Mais alors, il s'agissait de la conquête de la Tunisie et non de sa perte ; et les décisions étaient prises par Jules Ferry et non par M. Puaux ou Maurice Schumann.

Mais c'est bien sous la pression des mêmes intérêts que cette politique de fantôme est menée au détriment de l'intérêt national ; et comme au temps de Jules Ferry, députés et sénateurs savent bien que notre politique coloniale va « à l'encontre des volontés du pays »<sup>40</sup> .

La seule chance d'éviter de nouvelles horreurs et de nouvelles hontes dans notre politique coloniale, c'est que la volonté du pays s'exprime et s'impose contre des intérêts français trahissant la France.

---

---

<sup>39</sup> *La politique d'expansion impérialiste*, Ch.-A. Julien.

<sup>40</sup> *Op. cit.*